



2020 RAPPORT ANNUEL

Aider les pays africains
dans une période sans
précédent



Table des matières

Membres du Conseil de gestion	8
Message du Président du Conseil de gouvernance	9
Message du Directeur	10
Résumé exécutif	11
Chapitre 1: Comprendre le travail de l'ALSF	14
Services de l'ALSF	15
Faits marquants de l'ALSF en 2020	16
Chapitre 2: Renforcer les capacités juridiques et techniques en Afrique	20
Aperçu des opérations de l'ALSF en 2020	22
Domaines d'intérêt privilégié	26
Résultats clés en 2020	28
Réalizations opérationnelles clés en 2020	31
Chapitre 3: Développement institutionnel et gestion organisationnelle	39
Chapitre 4: Collaboration, création de partenariats et sensibilisation	43
Voix des donateurs	45
Chapitre 5: Situation financière	47
Chapitre 6: Conseil de gouvernance, Conseil de gestion, Directeur et personnel	50
Chapitre 7: Leçons tirées par l'ALSF en 2020	54
Chapitre 8: Envisager l'avenir	55
Annexes	59

FACILITÉ AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE

Immeuble CCIA, Plateau 01
B. P 1387 Abidjan, Côte d'Ivoire
Telephone: (+225) 27 20 26 35 96
Fax: (+225) 27 20 32 03 91
©2020 Facilité africaine de soutien juridique

La Facilité africaine de soutien juridique accepte les contributions de gouvernements, sociétés par actions, fondations et autres donateurs.

Pour en savoir plus à propos de la Facilité africaine de soutien juridique, veuillez visiter notre site internet sur www.alsf.int.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

La Facilité africaine de soutien juridique ne saurait être tenue responsable des erreurs ou d'une quelconque conséquence découlant de l'utilisation des informations contenues dans la présente publication.

Les désignations figurant dans la présente publication ne suggèrent, ni n'impliquent aucune opinion de la part de la Facilité africaine de soutien juridique concernant le statut juridique de tout pays ou territoire, ou la délimitation de ses frontières.

Tous droits réservés. Le présent document peut être librement cité ou reproduit, en partie ou en totalité, à condition d'en mentionner la source.

Liste des acronymes et abréviations

AAA	Association africaine d'arbitrage
AFD	Agence française de développement
ALSF	Facilité africaine de soutien juridique
AMLA	Atlas des législations minières africaines
APLA	Atlas des législations pétrolières africaines
BAD	Banque africaine de développement
BiSD	Banque islamique de développement
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
CAE	Contrat d'achat d'électricité
CARN	Centre africain des ressources naturelles de la BAD
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CG	Conseil de gouvernance
Cg	Conseil de gestion
CIFAF	Centre international de formation en Afrique des avocats francophones
CLDP	Programme de développement du droit commercial
EALS	Barreau de l'Afrique de l'Est
ERSUMA	École régionale supérieure de la magistrature de l'OHADA
FAD	Fonds africain de développement
FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
FFI	Flux financiers illicites
ICON	ICON-INSTITUT
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MW	Mégawatt
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OSC	Organisation de la société civile
PdA	Protocole d'accord
PMR	Pays membres régionaux
PPP	Partenariat public-privé
PPT	Pays pauvres très endettés
RAAA	Allocation d'évaluation et d'assistance rapides
SADCLA	Association des avocats de la Communauté de développement d'Afrique australe
SMT	Stratégie à moyen terme
SOAS	École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres
UA	Union africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
\$EU	Dollars des États-Unis

Membres du Conseil de gestion

Dr. Gaston Kenfack Douajni
Président



Ms. Eva Jhala
Membre



Ms. Christine Anyango Agimba
Membre



Mr. Arve Ofstad
Membre



Ms. Nimatou D. Feliho
Membre



Mr. Stephen Karangizi
Directeur et Membre de Droit



Message du Président du Conseil de gouvernance



Christopher Chalmers,
Directeur exécutif pour l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni,
Groupe de la Banque africaine de développement, Président par intérim du Conseil de gouvernance de l'ALSF

La pandémie de la COVID-19 a déclenché des chocs économiques mondiaux sans précédent en raison de la persistance de la crise sanitaire, du déclin du commerce international et du tourisme, des flux de capitaux limités, de l'instabilité des cours des matières premières, de l'accroissement significatif de la dette intérieure et extérieure, ainsi que des perturbations au niveau des transactions commerciales internationales et de la mise en place des projets d'infrastructure tant nécessaires en Afrique. L'urgence de la situation actuelle exige des réponses rapides et flexibles pour préserver les progrès réalisés ces dernières années et limiter les effets négatifs de la pandémie sur l'ensemble du continent.

Dans la foulée des restrictions de voyage et autres mesures de confinement imposées par les différents pays membres régionaux (PMR), l'ALSF a rapidement procédé à une évaluation et à une restructuration de ses projets en cours, afin de garantir une utilisation efficace des ressources et la continuité des projets dans ses principaux secteurs opérationnels, à savoir la dette publique, l'électricité, les industries extractives et les ressources naturelles, les infrastructures et les PPP, ainsi que le règlement des litiges en matière d'investissement. Qui plus est, l'ALSF a mis à profit ses partenariats avec d'autres organisations pour fournir des conseils et des formations pertinents, afin de permettre aux gouvernements africains de faire face aux défis que présentait la pandémie dans ces secteurs et d'élaborer des stratégies appropriées d'atténuation des effets de la COVID-19 et de relance.

L'importance du soutien de l'ALSF aux PMR continue de se manifester par la demande croissante et généralisée de ses services ; l'accroissement du nombre de ses membres ; l'approbation récente par les PMR de la prorogation de la durée de vie de l'ALSF au-delà de la période initiale ; et les taux élevés de satisfaction et la pertinence des interventions de l'ALSF signalés dans la revue indépendante de sa précédente Stratégie à moyen terme. En outre, l'implication de l'ALSF dans plusieurs projets est devenue synonyme de transactions de grande qualité, d'objectivité et d'appropriation, ainsi que d'inclusivité, ce qui suscite la

confiance et favorise la cohésion sociale et le développement.

L'ALSF continuera à répondre de manière rapide et adéquate aux besoins extraordinaires que la pandémie de la COVID-19 suscite sur le continent. Afin d'opérer une meilleure reconstruction post-COVID-19, l'ALSF consolidera ses acquis, développera et renforcera les capacités juridiques, de gouvernance et de mise en œuvre, dans la perspective de la garantie d'une gestion efficace des ressources et de l'obtention de meilleurs résultats de développement ; de plus, elle préparera les PMR aux défis futurs, dans le cadre de sa Stratégie à moyen terme actuelle.

Nous témoignons notre reconnaissance au Conseil de gestion et au personnel de l'ALSF, qui travaillent sans relâche à la mise en œuvre de la vision de la Facilité et à l'accompagnement des gouvernements africains, afin de mettre leurs citoyens et leurs économies à l'abri des effets de la COVID-19 et de conclure des accords équitables, bancables et durables procurant une valeur maximale aux pays africains.

Au moment où l'Afrique poursuit son programme de développement et continue de relever les défis de la pandémie, nous sommes convaincus qu'avec le soutien de ses partenaires financiers, les interventions de l'ALSF auront un effet catalyseur, permettant de tirer parti des forces, de l'expertise et des ressources pour générer des impacts d'envergure, en vue de renforcer le développement économique et la croissance inclusive en Afrique pour les années à venir.

Message du Directeur



Stephen Karangizi,
Directeur de l'ALSF

Je suis heureux de vous soumettre le présent Rapport annuel 2020, qui jette un regard rétrospectif sur une année certes difficile, mais largement couronnée de succès. Comme vous le savez, cette année, la pandémie de la COVID-19 a posé des défis sans précédent aux pays, les obligeant à réagir avec promptitude à des perturbations importantes touchant les soins de santé, l'activité économique et les moyens de subsistance. Face à ces défis, nos pays membres régionaux (PMR) ont pris des mesures vigoureuses et louables en vue de limiter la propagation de la pandémie à l'intérieur de leurs frontières nationales et de maintenir les moyens de subsistance.

Parallèlement à ces actions, l'ALSF a formulé sa réponse, qui est venue en complément aux efforts des

PMR, en produisant rapidement des alertes sur la réponse à la COVID-19 dans ses secteurs prioritaires (dette publique, électricité, industries extractives et ressources naturelles, infrastructures et PPP, et règlement des litiges en matière d'investissement). Elle entendait permettre aux pays de prévoir et de déterminer les mesures de réponse adéquates pour atténuer l'incidence de la pandémie sur les transactions dans ces secteurs. De même, l'ALSF a apporté des réajustements à ses projets en cours, parmi lesquels l'on compte une restructuration et une hiérarchisation des priorités pour optimiser la mise en œuvre et l'impact. Elle a aussi conçu des services de réponse innovants et rapides destinés à soutenir les PMR, en particulier les États en transition ou fragiles.

En dépit des défis posés en 2020, l'ALSF a enregistré des réalisations importantes, notamment la tenue de la réunion de haut niveau (RHN) lors de son dixième anniversaire. À cette occasion, les PMR ont pris des engagements en faveur de l'ALSF et ont approuvé la prorogation de son mandat. Le Conseil de gestion et le Conseil de gouvernance de l'ALSF ont également approuvé la prorogation du mandat de la Facilité ainsi qu'un certain nombre de requêtes et de projets des PMR revêtant une grande importance. À la fin de l'année, 39 projets correspondant à plus de 12 millions de dollars EU avaient été approuvés, chiffres équivalents à ceux de l'année 2019. De même, l'ALSF

a lancé, avec divers partenaires, l'Atlas des législations pétrolières africaines et a organisé plus de 30 webinaires, qui ont permis de renforcer les connaissances et les capacités de plus de 4000 avocats et responsables techniques sur des questions cruciales concernant la dette, l'énergie, les ressources naturelles, les infrastructures et les PPP, ainsi que le règlement des litiges en matière d'investissement sur le continent. Les projets contribueront au développement durable et au renforcement de la résilience à mesure que le continent se remettra de la pandémie.

Afin d'accroître l'impact de ses projets, l'ALSF a poursuivi le renforcement de ses partenariats stratégiques. Il est important de souligner que, grâce à nos donateurs, l'ALSF sera en mesure de répondre à la hausse attendue des requêtes au fur et à mesure que les investissements et les activités économiques reprendront dans les PMR.

Je suis extrêmement reconnaissant au Conseil de gestion et au Conseil de gouvernance de l'ALSF pour leur accessibilité et leurs conseils constructifs, ainsi qu'à l'équipe de l'ALSF pour sa fiabilité et son dynamisme. Au moment où nos PMR continuent de faire face aux effets de cette pandémie, l'ALSF demeure flexible et résolue à leur fournir l'assistance dont ils ont besoin pour surmonter cette crise et parvenir à une reprise durable et inclusive.

Résumé exécutif

2020



Activités opérationnelles

L'année 2020 a été une année imprévisible pour le monde, en raison de la flambée de la COVID-19, déclarée pandémie en mars 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Depuis lors, la pandémie a bouleversé l'économie mondiale, provoquant une récession mondiale sans précédent. En Afrique, bien que des mesures rapides et décisives aient été prises par de nombreux pays pour contenir la propagation de la pandémie à des niveaux relativement gérables, le continent n'a pu échapper à d'autres impacts tels que la sollicitation excessive des ressources sanitaires, la réduction des échanges commerciaux, le ralentissement du développement des infrastructures, la diminution des investissements, la perte de revenus, la vulnérabilité à la dette et, de manière générale, la contraction du PIB.

Guidée par sa Stratégie à moyen terme 2018-2022 qui vise à relever certains des défis susmentionnés, l'ALSF a fait montre de promptitude dans la fourniture de solutions innovantes et adaptables visant à réduire les graves conséquences économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19 sur ses PMR et le secteur privé africain. Elle a intensifié son soutien aux pays africains, notamment en fournissant des solutions immédiates et à court terme, telles que l'examen urgent des contrats, des dispositions de financement et des options de restructuration, l'examen des programmes d'allègement de la dette, les stratégies axées sur la viabilité de la dette, les négociations et la restructuration de divers contrats et transactions. De plus, elle a fourni des solutions à long terme, telles que le renforcement des capacités institutionnelles, les programmes de formation et les stratégies et les boîtes à outils pertinentes.

Opérations de l'ALSF: Dès la fin décembre 2020, l'ALSF avait approuvé 39 projets, pour une valeur totale de 12,1 millions de dollars EU. Ces derniers visaient à aider les pays africains à négocier de meilleurs accords, notamment dans le cadre de grands projets d'infrastructure et de transactions commerciales complexes. Les services de conseil ont constitué plus des trois quarts des projets (soit 78 % ou 9,5 millions de dollars EU), le reste (soit 22 % ou 2,6 millions de dollars EU) étant représenté par les activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances.

Malgré la pandémie, le total des décaissements a atteint la somme de 13,1 millions de dollars EU. Cette solide performance résulte largement du recours à nos approches innovantes et au déploiement d'outils d'assistance rapide pour répondre aux impacts de la COVID-19. Par ailleurs, l'ALSF a continué à mettre en œuvre un plan complet d'assurance-qualité, couvrant chaque étape du cycle des projets, afin d'améliorer la qualité de ses opérations. Plus particulièrement, cette année, en réponse à la pandémie, de nouvelles directives de priorisation ont été introduites, afin de se concentrer sur des interventions plus stratégiques et à plus grand impact.



39 Projets



9,5 millions \$EU
Services de conseil



2,6 millions \$EU
Activités de
renforcement des
capacités



13,1 millions \$EU
Total des décaissements



Réalisations opérationnelles clés: À ce jour, l'ALSF a approuvé au total plus de 100 millions de dollars EU pour soutenir la fourniture de conseils juridiques et de l'assistance technique dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes, de litiges avec les créanciers et d'autres transactions souveraines connexes, concernant notamment les secteurs des industries extractives, des infrastructures/partenariats public-privé (PPP) et de l'électricité en Afrique. Parmi les réalisations notables en 2020, on peut citer celles ci-après :

Somalie

Négociation avec les créanciers du Club de Paris et accord conclu avec eux pour annuler la dette de 1,4 milliard de dollars EU du pays

Gambie

Obtention de garanties de financement auprès des principaux créanciers en vue de restructurer leurs créances, renforçant ainsi la marge de manœuvre budgétaire pour les programmes gouvernementaux

Rwanda

Négociation de modifications majeures à un contrat d'ingénierie, d'achat et de construction relatif à la construction du principal terminal du nouvel aéroport de Bugesera, facilitant ainsi l'investissement d'un montant supplémentaire de 780 millions de dollars EU par Qatar Airways

Lesotho

Renégociation de contrats miniers et du pacte d'actionnaires en vue de modifier le régime des redevances, qui passent des taux discrétionnaires de 4 à 8 % à un taux statutaire de 10 %

Eswatini

Lancement réussi de la Demande de qualifications (DdQ) pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 40 MW

Gabon

Négociation pour le développement de trois centrales hydroélectriques d'une capacité totale de production d'environ 125 MW

Ouganda et Tanzanie

Négociation d'accords clés pour la conception et la construction de l'oléoduc de pétrole brut de l'Afrique de l'Est (EACOP) d'une valeur de 3,5 milliards de dollars EU

Ghana et Togo

Structuration d'une transaction de PPP pour fournir un accès à l'eau potable à près de 4 millions de personnes

Développement institutionnel et gestion organisationnelle



Réunion de haut niveau des membres de l'ALSF:

La première réunion de haut niveau (RHN) des membres de l'ALSF a reconnu la pertinence de la mission de l'ALSF et son rôle dans la facilitation du développement économique durable en Afrique. Elle a conduit à l'adoption d'une déclaration soutenant la prorogation de la durée de vie de la Facilité au-delà de la date limite stipulée dans le Traité de l'ALSF et s'engageant à contribuer à la viabilité financière de l'ALSF.

Mobilisation des ressources:

En 2020, l'ALSF s'est efforcée d'élargir sa base de ressources, notamment avec le début de la pandémie de la COVID-19 et le besoin croissant de ses services. La Facilité s'est également entretenue avec ses partenaires financiers existants pour s'assurer que les promesses faites par les donateurs respectifs soient honorées en temps voulu.

Grâce à ces efforts, l'Union européenne et les Pays-Bas ont décaissé plus de 4,7 millions de dollars EU à l'ALSF en 2020. La Facilité a sécurisé des fonds

supplémentaires auprès de la Facilité d'appui à la transition du Fonds africain de développement (BAD-FAD 15-FAT), la Norvège et UKaid, s'élevant respectivement à 16 millions d'UC, 20 millions de NOK et à 1 million de livres sterling. En outre, elle a reçu un don de 0,5 million de dollars EU du Programme mondial d'appui aux industries extractives de la Banque mondiale pour soutenir les activités de l'ALSF relatives à l'Atlas des législations minières africaines (AMLA). Le Mécanisme mondial de financement des infrastructures de la Banque mondiale a également fourni la somme de 900 000 dollars EU pour soutenir le travail de l'ALSF dans le secteur des infrastructures et des PPP ; et l'ALSF a procédé à l'engagement de son premier financement par les entités privées.

Afin d'accroître encore ses ressources financières en 2020, la Facilité a continué d'approuver des projets et à leur octroyer des financements par le biais d'accords sous forme de partage de coûts avec les PMR. Ces accords exigent que les pays où un projet contribue(nt) au financement fourni par la Facilité ou le rembourse(nt) au démarrage ou à la clôture du projet.

L'ALSF a également identifié et maintenu sa collaboration avec d'autres partenaires afin de recourir à des sources potentielles de financement de ses activités, notamment l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas.

Règlements et directives internes:

L'ALSF a produit ou révisé pour ses organes statutaires des documents de gouvernance, parmi lesquels l'on compte les chartes du Conseil de gouvernance et du Conseil de gestion ; un document de politique sur le recrutement d'un nouveau Directeur; trois directives sur les procédures internes ; et une boîte à outils révisée sur les questions d'adhésion.

Suivi et évaluation:

Avec le soutien de ses donateurs, l'ALSF a entrepris diverses activités visant à renforcer la documentation des résultats et la production de rapports en vue de répondre aux attentes et aux recommandations des parties prenantes. L'évaluation sommative de la précédente SMT (2013-2017) a été finalisée et approuvée par le Conseil de gestion et le Conseil de gouvernance. Les conclusions de cette évaluation ont souligné la pertinence de l'ALSF pour les pays membres régionaux, ce qui justifie davantage la prorogation de sa durée de vie. Les processus d'instruction de l'ALSF ont été améliorés pour mieux saisir les données de base, notamment les questions transversales (c'est-à-dire la gouvernance, l'environnement et le genre), afin d'améliorer le suivi des projets et la production de rapports axés sur les résultats. La Facilité a également conçu et développé avec succès un Système d'information de gestion (SIG) pour rationaliser et faciliter l'agrégation des données à des fins d'analyse et d'établissement de rapports.



Collaboration, création de partenariats et sensibilisation

Partenariats stratégiques:

En 2020, l'ALSF a noué des partenariats avec diverses institutions bilatérales et multilatérales. Au cours de la même période, elle a négocié et signé des protocoles d'accord avec les institutions suivantes : le Centre pour le droit et la politique de l'énergie, du pétrole et des minéraux (CEPMLP) et le Hub extractif de l'université de Dundee ; le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni ; et le Centre des industries extractives de Strathmore; l'objectif visé était de travailler en collaboration avec l'Académie de l'ALSF. *L'Annexe III résume les partenariats stratégiques de l'ALSF.*

Grâce à l'assistance de la KfW, l'ALSF a poursuivi son partenariat avec ICON-INSTITUTE Public Sector GmbH (ICON) pour renforcer sa planification stratégique, son suivi, sa viabilité financière, son efficacité et son efficacité.

Au cours de l'année, ICON a aidé l'ALSF à :

- élaborer un Système d'information de gestion ;
- élaborer un projet de document de communication et de sensibilisation ;
- former le personnel à la gestion du cycle des projets, en intégrant les questions transversales aux opérations ; et
- renforcer l'opérationnalisation des concepts, du cadre de suivi et d'évaluation et de la mise en œuvre des règles de passation de marchés.

Développement d'affaires:

Au cours de l'année 2020, l'ALSF a assisté et a participé à plusieurs événements stratégiques, dont la conférence sur l'investissement minier en Afrique (Indaba), le Forum sur l'énergie en Afrique, et le Forum des services publics. L'ALSF a également parrainé une enquête sur l'arbitrage en Afrique menée par l'École des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres et a participé à la 8^e conférence sur l'arbitrage international en Afrique de l'Est et à

la conférence des États membres de l'OHADA. En outre, elle a co-organisé ou pris part à un certain nombre de webinaires sur la COVID-19 et le règlement des litiges en matière d'investissement ; l'impact de la COVID-19 et de sa prise en charge sur la dette publique extérieure ; la COVID-19 et le secteur des industries extractives ; et les recommandations aux gouvernements et les mesures à prendre pour gérer efficacement les contrats de PPP pendant la COVID-19.

Communication et sensibilisation:

En 2020, l'ALSF a mené un certain nombre d'activités, notamment toutes les communications liées à la réunion de haut niveau ; produit une brochure présentant les membres du Conseil de gestion et du Conseil de gouvernance ; élaboré et diffusé un certain nombre de publications sur la réponse et l'approche de l'ALSF face à la pandémie de la COVID-19; facilité plusieurs webinaires en vue de discuter des impacts de la COVID-19 et du rôle de l'ALSF ; produit 10 communiqués de presse ; et développé son nouveau site web.

Conseil de gouvernance, Conseil de gestion, Directeur et personnel

Activités du Conseil de gouvernance et du Conseil de gestion:

À l'instar des années antérieures, le Conseil de gestion de l'ALSF a exercé ses fonctions fiduciaires et de supervision relatives aux diverses opérations de l'institution. Le Conseil de gestion et le Conseil de gouvernance ont consacré beaucoup de temps pour dispenser des orientations stratégiques relatives aux opérations et aux questions institutionnelles de l'ALSF. Fin 2020, l'ALSF avait tenu avec succès deux réunions du Conseil de gouvernance et trois réunions du Conseil de gestion. Le Conseil de gestion a également assisté et participé activement à la réunion de haut niveau (RHN) des membres de l'ALSF.

Gestion des ressources humaines:

L'ALSF comptait au total 37 membres du personnel à la fin du mois de septembre 2020. La priorité a été accordée au recrutement des postes essentiels, afin de garantir le maintien de ses résultats. Pour faire face à l'augmentation de sa charge de travail, la Facilité a recruté six (6) nouveaux conseillers juridiques et un chargé des finances et du budget à qui incombe la gestion financière et des projets afin de renforcer les performances de l'ALSF.

En 2020, l'ALSF a formé son personnel en vue de renforcer ses connaissances, aptitudes

et compétences pour une plus grande efficacité et efficacité dans l'exécution de ses missions. Les formations internes comprenaient des interventions sur les Directives et procédures opérationnelles révisées, le Manuel de passation de marchés, la Matrice des risques opérationnels, le Système d'information de gestion (SIG), les applications de gestion de projets et le suivi et évaluation, ainsi que des formations internes sectorielles visant à partager les expériences et à améliorer les meilleures pratiques.



Chapitre 1

Comprendre le travail de l'ALSF



Hébergée par la Banque africaine de développement, l'ALSF est une organisation internationale ayant pour vocation de fournir des conseils juridiques et une assistance technique aux pays membres régionaux (PMR). Au total, l'ALSF a mené des opérations dans plus de 45 PMR, les aidant à résoudre les problèmes liés aux contrats complexes dans le secteur des ressources naturelles, à négocier des accords dans le domaine des infrastructures et des accords commerciaux équitables, et à se défendre contre les fonds vautours.

« Doter l'Afrique de capacités juridiques durables »

Les Services de l'ALSF

L'objectif général de l'ALSF est de renforcer les capacités juridiques des gouvernements africains à négocier et à conclure des accords équitables et durables qui procurent une valeur économique maximale aux pays africains et protègent leurs droits souverains. L'ALSF y parvient en intervenant dans les domaines ci-après :

Renforcement des capacités et activités de gestion des connaissances



Soutenir le renforcement des capacités juridiques et techniques en Afrique dans les domaines susmentionnés. Le modèle de renforcement des capacités de l'ALSF met l'accent sur le transfert réel des connaissances et le développement des compétences au profit des nationaux au moyen d'ateliers, de conférences et de séminaires. L'ALSF apporte également son concours à l'élaboration, à la collecte et à la gestion de produits du savoir. Parmi ces derniers on dénombre des travaux universitaires et juridiques, des modèles de documents et autres outils de facilitation des transactions, des bases de données de précédents pertinents, des programmes d'études, des publications et des plateformes de formation.

Mandat

La Facilité a pour but de faire disparaître les asymétries en termes de capacités techniques et d'équilibrer le niveau d'expertise juridique entre les parties aux litiges et aux négociations. Elle fournit des services de conseil pour améliorer les capacités de négociation de ses pays membres. À travers toutes ses activités, la Facilité entend renforcer les capacités juridiques sur le continent. De même, elle s'efforce de promouvoir le développement en Afrique en levant les obstacles à la réalisation des avantages de l'allègement de la dette grâce à son travail dans le domaine des litiges avec les fonds vautours.

Valeurs

La Facilité s'inspire des valeurs de respect de l'État de droit, d'équité, de transparence et de bonne gouvernance. Ces valeurs sont enracinées dans son « caractère africain », dans la mesure où la Facilité est un partenaire de tous les pays africains et respecte la diversité du continent. Le personnel de la Facilité s'engage à faire respecter l'éthique, l'obligation de rendre compte, l'excellence, le professionnalisme, la probité et l'esprit d'équipe.

Mission

Fournir aux pays africains des conseils juridiques et développer des activités de renforcement des capacités en matière de litiges avec les fonds vautours, de négociations commerciales complexes et de transactions souveraines connexes.

Litige avec les créanciers commerciaux

Fournir aux pays africains les ressources financières nécessaires à la sollicitation d'une assistance juridique spécialisée pour la négociation et le règlement des créances des créanciers ou les litiges s'y rapportant. L'objectif visé est de s'assurer d'obtenir des résultats équitables et durables dans les litiges avec les créanciers, afin de prévenir le surendettement dans les différents États africains.



Services de conseil

Aider les gouvernements africains à renforcer leur expertise juridique et leurs capacités de négociation, en particulier dans les domaines des ressources naturelles et des industries extractives, des accords d'investissement et des partenariats public-privé (PPP), y compris dans les infrastructures de grande envergure et autres transactions commerciales complexes connexes ainsi que dans les transactions liées à la dette publique.



Faits marquants de l'ALSF

2020



02 Février

- L'ALSF a participé à la Conférence sur l'investissement minier en Afrique (conjointement avec le Centre africain des ressources naturelles et la Division du secteur privé de la BAD) ; a modéré le symposium ministériel et les sessions intergouvernementales ; a participé aux discussions entre experts sur « *L'amélioration du contenu local et l'ajout de valeur dans le secteur minier africain : opportunités, défis et lacunes* » ; et a eu des rencontres avec des délégations de ministres et des partenaires divers.
- L'ALSF a organisé sa première réunion de haut niveau (RHN) sur le thème : « *L'ALSF après 10 ans : Faciliter l'investissement et optimiser les ressources au service du développement national.* »
- Le Conseil de gouvernance de l'ALSF a tenu une réunion informelle le 21 février 2020.

01 Janvier

L'ALSF a approuvé les projets ci-après :

Botswana électricité : Un don assorti d'un engagement de fourniture de contribution en vue d'élaborer une boîte à outils des PIE ; de négocier les documents de projet régissant le projet de production d'énergie solaire photovoltaïque et le projet d'exploitation de méthane de gisement houiller ; et de mener des activités de renforcement des capacités.

Port de Banjul, Gambie : Un don consacré à la fourniture de services de conseil et à la mise en oeuvre d'activités de renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures/PPP pour l'expansion du port de Banjul.

Renforcement des capacités du bureau du Procureur général en Tanzanie : Un don destiné à financer des activités de renforcement des capacités dans les secteurs des industries extractives, des infrastructures/PPP et de la dette publique pour le bureau du Procureur général.

L'ALSF a apporté son soutien et pris part à un colloque sur le thème « *Règlement des litiges relatifs aux investissements par arbitrage et médiation dans l'espace OHADA* » (organisé par l'Association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique) à Douala.

03 Mars

L'ALSF a approuvé les projets ci-après :

Congo pétrole : Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités dans le secteur pétrolier, afin de renforcer les compétences de négociation du Gouvernement et sa capacité à garantir des accords équilibrés.

Libéria pétrole : Un don visant à soutenir des services de conseil et des activités de renforcement des capacités dans le secteur pétrolier, afin d'améliorer les capacités des professionnels et des responsables gouvernementaux libériens dans les secteurs du pétrole et du gaz et la négociation de conditions équitables dans les accords pétroliers complexes.

Madagascar énergie solaire : Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités dans le secteur de l'électricité, afin d'améliorer la capacité des fonctionnaires spécialistes et non spécialistes du droit à négocier des projets relatifs aux producteurs indépendants d'électricité (PIE) et à cerner la matrice standard de répartition des risques dans les projets de PIE de source solaire.

Somalie APP : Un don visant à financer des services de conseil et des activités de renforcement des capacités

dans les secteurs du pétrole et du gaz afin : i) d'améliorer les capacités des professionnels et des fonctionnaires somaliens dans les secteurs du pétrole et du gaz ; ii) de conclure des contrats et des accords commerciaux équitables ; et iii) d'accroître les revenus et les retombées tirés du secteur des industries extractives.

Maurice PPP : Un don destiné à des activités de renforcement des capacités dans le cadre de PPP visant : i) à accroître les investissements étrangers directs dans les partenariats public-privé et les infrastructures ; ii) à accroître le nombre d'infrastructures basées sur les PPP à Maurice ; et iii) faire en sorte que les projets soient conformes aux sauvegardes sociales et environnementales applicables.

Madagascar hydroélectricité : Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités concernant l'achèvement de la rédaction et de la négociation de la structuration du projet et la négociation de quatre (4) projets hydroélectriques.

Le Conseil de gestion a tenu sa première réunion pour examiner et passer en revue le rapport annuel et les documents stratégiques et opérationnels clés.

04 Avril

Le Conseil de gestion a tenu sa 30^e réunion par vidéoconférence le 30 avril 2020.



05 Mai

L'ALSF a approuvé les projets suivants:

Éthiopie énergie géothermique: Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités concernant la structuration, la rédaction et la négociation d'accords de mise en oeuvre et de contrats d'achat d'électricité concernant des concessions pour l'élaboration de quatre (4) projets de production d'énergie géothermique d'une capacité collective d'environ 450 MW.

Dettes publiques II en Gambie: Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités institutionnelles en matière de dette publique de la Direction des prêts et de la gestion de la dette du ministère des Finances et des Affaires économiques.

08 Août

- Participation à la 8^e conférence sur l'arbitrage international en Afrique de l'Est.
- Lancement du rapport d'enquête 2020 sur l'arbitrage en Afrique.



10 Octobre

L'ALSF a approuvé les projets suivants :

Projet hydroélectrique de Baynes, Angola et Namibie: Un don visant à fournir une assistance juridique et technique à l'Angola et à la Namibie pour la construction d'une centrale hydroélectrique transfrontalière d'une capacité de 600 MW, qui conduira à un renforcement de la sécurité énergétique pour les deux pays.

Privatisation de l'électricité en Ouganda: Un don visant à financer des services de conseil et des activités de renforcement des capacités concernant la privatisation des services de distribution d'électricité.

Projet « Lightbulb »: Un don visant à fournir des services de conseil et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités qui aideront les pays africains en transition¹ à se doter des outils et des compétences techniques nécessaires à l'élaboration de projets énergétiques bancables.



- L'ALSF a tenu une réunion du Conseil de gestion le 27 octobre 2020.



Mali énergie solaire: Un don visant à fournir des services de conseil pour la négociation des documents contractuels relatifs à la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 50 MW à Diakadougou et à mettre en oeuvre des activités de renforcement des capacités pour la négociation de contrats avec des producteurs d'électricité indépendants.

Soudan du Sud Dette publique: Un don visant à renforcer les capacités institutionnelles de la Direction de la planification macroéconomique et de la coordination de l'aide en matière de dette publique.

- L'ALSF a tenu une réunion du Conseil de gestion le 11 mai 2020.



11 Novembre

L'ALSF a approuvé le Programme de travail et le budget des exercices 2021 et 2022, les états financiers des deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2020 et a examiné d'autres documents opérationnels et institutionnels clés.

12 Décembre

L'ALSF a tenu une réunion des donateurs afin de partager et de discuter les rapports d'étapes et les résultats.



Réunion de départ de M. Charles Boamah à titre de président sortant du Conseil de gouvernance. De gauche à droite : M. Karangizi; M. Boamah; M. Lebastard; et Mme Carmen Freire Da Costa.

¹ Sur la base des évaluations de l'éligibilité pays par pays de la BAD, il s'agit de pays africains touchés par des conflits armés, des chocs externes, l'insécurité régionale, les vulnérabilités structurelles et les impacts environnementaux.

Chapitre 2

Renforcer les capacités juridiques et techniques en Afrique

L'année 2020 a été une année imprévisible pour le monde, en raison de la flambée de la COVID-19, déclarée pandémie en mars 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Depuis lors, la pandémie a bouleversé l'économie mondiale, provoquant une récession mondiale sans précédent et entraînant de profondes répercussions sociales, économiques et politiques pour les années à venir, en particulier pour les pays africains accablés par la fragilité, la pauvreté et les conflits. Si de nombreux pays africains ont pris des mesures rapides et décisives pour contenir la propagation de la pandémie à des niveaux gérables, le continent n'a pu échapper à d'autres défis tels que la sollicitation excessive des ressources sanitaires, la réduction des échanges commerciaux, l'interruption du développement des infrastructures, la perte d'investissements, la perte de revenus et la vulnérabilité à la dette, qui ont abouti à une contraction prévue du PIB d'environ 1,7 %.²

Afin de relever certains de ces défis, l'ALSF a fourni un soutien à de nombreux gouvernements africains en leur prodiguant des conseils juridiques et en renforçant leurs capacités pour gérer efficacement leur dette ; négocier et conclure des transactions équitables et durables liées aux industries extractives et aux infrastructures (PPP, électricité et transport) ; obtenir des résultats équitables et durables en matière de litiges avec les créanciers pour prévenir le surendettement ; et conclure des accords d'investissement et commerciaux équilibrés.



L'ALSF a pu répondre rapidement aux besoins des PMR pour deux raisons principales : premièrement, la Stratégie à moyen terme 2018-2022 en vigueur est fondée sur certains de ces défis, qui ont été exacerbés par la pandémie ; et deuxièmement, l'ALSF a adopté des processus flexibles et innovants pour coordonner efficacement le soutien à partir de tout le continent et pour fournir des solutions juridiques et de développement

pertinentes à ses PMR bien avant le début de la pandémie. Ainsi, l'expérience de l'ALSF et ses processus visant à relever les défis des PMR préalablement à la COVID-19 l'ont placée dans une position unique, lui permettant d'anticiper l'exacerbation des conditions causées par la COVID-19, et de fournir le soutien immédiat et pertinent requis par les PMR. Par exemple, les conseillers juridiques et les experts techniques ainsi que le panel de cabinets

juridiques internationaux retenus par la Facilité ont veillé à ce que les PMR reçoivent une évaluation rapide de l'incidence de la COVID-19 sur les transactions et les projets souverains ainsi qu'un soutien pertinent pour prévenir ou atténuer l'impact négatif de la crise.

L'ALSF a également déployé des outils innovants et créatifs de renforcement des capacités. À titre d'exemple, elle a dispensé diverses formations portant notamment sur les lois et transactions pétrolières et gazières et les négociations sur la dette publique, à l'intention de plus de 300 participants, grâce à sa plateforme d'apprentissage en ligne, l'Académie virtuelle de l'ALSF.

Grâce à ses collaborations avec des partenaires stratégiques, l'ALSF a pu optimiser ses ressources et étendre sa portée afin de renforcer les capacités de nombreux PMR. D'autres collaborations ont facilité l'échange d'informations, de points de vue et d'analyses et ont éclairé sur la structuration/restructuration des projets tout en apportant des solutions pratiques aux PMR pendant cette période. Au total, l'ALSF a organisé, en collaboration avec divers

partenaires stratégiques, plus de 34 webinaires dans ses secteurs prioritaires (dette publique, industries extractives et ressources naturelles, électricité, et infrastructures et PPP), qui ont souligné, entre autres, les problèmes, opportunités et solutions en rapport avec les impacts de la COVID-19.



Liens vers les réflexions de l'ALSF préparées à l'intention des gouvernements africains, pour les accompagner dans le cadre de leur réponse à la COVID-19 :



Règlement des litiges relatifs aux investissements internationaux :
<https://www.alsf.int/publication/BCPXZvIh.pdf>



Industries extractives et ressources naturelles
<https://www.alsf.int/publication/H8BW6shn.pdf>



Électricité
<https://www.alsf.int/publication/mSWFKLdx.pdf>



PPP/ Infrastructures - Opportunités
<https://www.alsf.int/publication/E224BB5U.pdf?>



Dette publique
<https://www.alsf.int/publication/IXM70osb.pdf>

2. Supplément aux « Perspectives économiques en Afrique 2020 » de la BAD.

Aperçu des opérations de l'ALSF en 2020



En 2020, l'ALSF a approuvé 39 nouveaux projets, pour une valeur totale de 12,1 millions de dollars EU. Il s'agit de 26 projets de conseil et de 13 projets de renforcement des capacités et de gestion des connaissances. La section qui suit décrit brièvement ces opérations.



26
Services de conseil



13
Activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances

Résumé des opérations par secteur

Les opérations de l'ALSF en 2020 ont été dominées par les projets dans le secteur de l'électricité, dont le montant s'élevait à près de 5,5 millions de dollars EU (46 %), suivis des projets dans le secteur des industries extractives et des ressources naturelles, pour un montant de 3,5 millions de dollars EU (29 %), des projets d'infrastructure et de PPP, pour 1,375 million de dollars EU (11 %), et des questions liées à la dette publique, pour 1,1 million de dollars EU (9 %) ; et d'autres projets notamment, le soutien au bureau du Procureur général en Tanzanie visant à le doter des compétences requises pour fournir un soutien dans le domaine du conseil et de la négociation aux ministères, départements et agences du gouvernement pour la réalisation de diverses transactions commerciales internationales; le renforcement des processus de passation de marchés en Angola ; et la réalisation d'une enquête sur l'arbitrage en Afrique, le tout pour un montant de 0,5 million de dollars EU (5 %). En résumé, les opérations de l'ALSF ont largement porté sur l'amélioration de l'accès aux infrastructures énergétiques et la jouissance de retombées plus grandes tirées des richesses extractives en Afrique.

46%
Électricité



29%
Industries extractives



11%
Infrastructure et PPPs



9%
Dette souveraine



Résumé des opérations par domaines prioritaires

Les opérations de l'ALSF en 2020 ont porté sur le soutien aux États africains, afin de négocier de meilleurs accords, en particulier, dans les grands projets d'infrastructure et les transactions commerciales complexes. Les services de conseil ont constitué plus des trois quarts des projets (soit 78 % ou 9,5 millions de dollars EU), les activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances représentant le reste (22 % ou 2,6 millions de dollars EU).

9,5 millions \$EU
Services de conseil

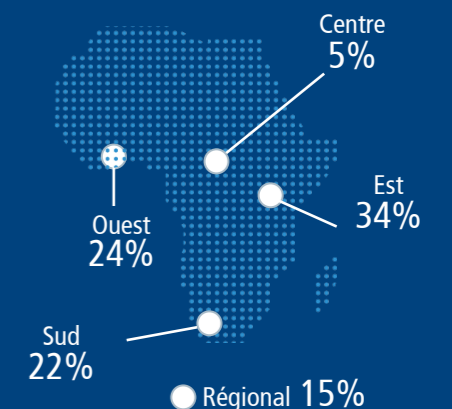
2,6 millions \$EU

Activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances



Résumé des opérations par sous-région

À la fin de l'année, la répartition régionale des ressources approuvées de l'ALSF était comme suit: les pays d'Afrique de l'Est représentaient 34 % des opérations de la Facilité, contre 24 % pour les pays d'Afrique de l'Ouest, 22 % pour les pays d'Afrique australe, 5 % pour les pays d'Afrique centrale ; et 15 % des ressources ont été utilisées pour des projets régionaux, c'est-à-dire des projets impliquant plus d'un pays.



L'ALSF en tant qu'intermédiaire du savoir

En 2020, l'ALSF a produit 22 boîtes à outils ou modèles d'instruments pour faciliter la structuration et la négociation de diverses transactions dans un certain nombre de pays africains. Il s'agissait de 11 boîtes à outils pour le secteur de l'électricité ; de 5 boîtes à outils pour les infrastructures et les PPP; de boîtes à outils pour le secteur des industries extractives, du pétrole et du gaz ; et d'une boîte à outils pour le secteur de la pêche. Les boîtes à outils sont conviviales, accessibles et garantissent que les documents de transaction soient bancables au moment où ils parviendront aux investisseurs. Ce faisant, elles créent un climat d'investissement favorable dans leurs secteurs et pays respectifs.



34 webinaires
4,468 participants



Webinaires et événements de renforcement des capacités en 2020

Règlement de litiges

Événement	Nombre de participants
1. Série de webinaires de l'ALSF et ERSUMA – La pandémie de la COVID-19 et l'arbitrage d'investissement	494
Participants total	494

Infrastructures et PPPs

Événements	Nombre de participants
1. AP3N - Comblant le déficit d'infrastructure de l'Afrique en renforçant la bancabilité des projets à l'ère de la COVID-19	70
2. Série de webinaires de l'ALSF et ERSUMA - Impacts et opportunités après la COVID-19 sur le secteur des infrastructures	86
3. Série de webinaires de l'ALSF et ERSUMA –Recommandations aux gouvernements et mesures à prendre pour gérer efficacement les contrats de PPP pendant la COVID-19	482
4. Série de webinaires à l'intention des pays lusophones - Financer des projets d'infrastructure dans la nouvelle normalité	91
5. Série de webinaires à l'intention des pays anglophones sur les PPP - Tracer les sillons de la relance en Afrique - Modernisation du secteur des infrastructures	100
Participants total	829

Industries extractives (mines, pétrole et gaz)

Événements	Nombre de participants
1. ALSF et CARN - Réponse de l'Afrique à la COVID-19 dans le secteur des industries extractives : l'avenir de l'industrie minière en Afrique	89
2. ALSF et ERSUMA - Comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques et des industries extractives en Afrique : préparation et rédaction de contrats	257
3. Série de webinaires de l'ALSF et ERSUMA - Comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques et des industries extractives en Afrique : gestion des litiges	33
4. Série de webinaires politiques de haut niveau sur la protection de l'environnement lors de la passation de marchés pour des projets miniers et pétroliers en Afrique de l'Est	252
5. Intégrer les considérations environnementales, sociales et de durabilité aux négociations des contrats relatifs aux ressources naturelles	49
6. Techniques et stratégies de négociation et de rédaction des contrats pétroliers et miniers en Afrique	40
7. ALSF et CARN - COVID-19 en Afrique dans le secteur des industries extractives : Renforcer la résilience maintenant et au-delà	113
8. APLA - Importance de la transparence et de l'accessibilité des lois pétrolières africaines pour ses parties prenantes	200
9. APLA - Formation virtuelle sur les fondamentaux des lois sur le pétrole et le gaz	47
10. Festival de l'énergie numérique - Exploration et production : est-il trop tard pour que l'Afrique profite de ses ressources ?	94
11. Défis réglementaires pour les gouvernements aux prises avec des difficultés dans le secteur pétrolier	
Participants total	1174



Électricité

Événements	Nombre de participants
1. Forum sur l'énergie en Afrique (FEA) 2.0 - Focus sur le Nigeria : l'énergie au service de la santé	200
2. Forum des PDG des services publics en Afrique – Crise due à la COVID-19 : quel résultat pour les projets énergétiques en Afrique ?	300
3. Réunion de l'ALSF : Forum sur l'énergie en Afrique - Perspectives en matière de propositions spontanées pour les projets de PIE en Afrique francophone subsaharienne	32
4. Exercice d'équilibre : négocier des contrats d'achat d'électricité viables pour les PIE et les acheteurs privés	45
5. Energy & Her : Festival de l'énergie numérique – Amélioration de l'utilisation productive de l'électricité au dernier kilomètre	100
6. Projet de production d'énergie solaire et de garanties souveraines au Lesotho	20
7. Série de webinaires à l'intention des pays lusophones - Ingrédient clé des négociations : Comprendre la répartition des risques dans les projets énergétiques	53
8. Ingrédient clé des négociations : Comprendre la répartition des risques dans les projets énergétiques	330
9. Les femmes dans le secteur de l'énergie – Les femmes au poste de direction : faire avancer votre carrière	60
10. Projet d'électricité en Zambie	32
Participants total	1172

Dettes Souveraines

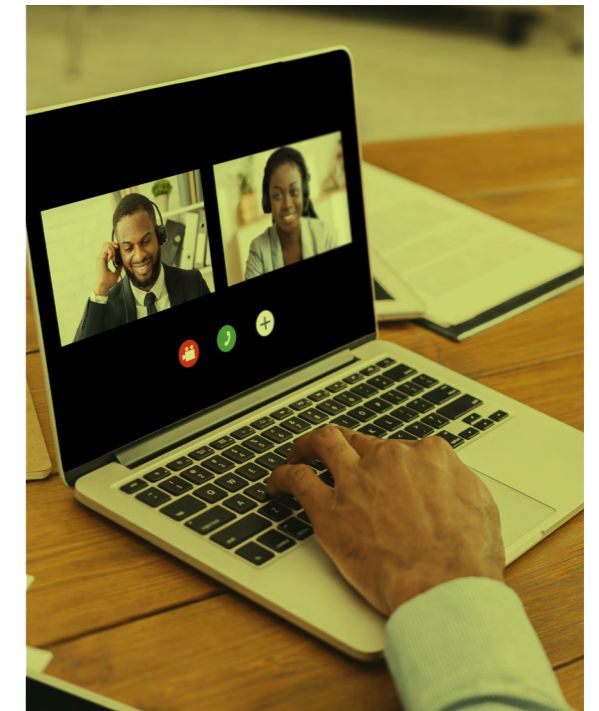
Événements	Nombre de participants
1. Série de l'ALSF et ERSUMA – Le secteur de la dette publique : impact et gestion de la COVID-19	390
2. Série de webinaires de l'ALSF et ERSUMA - Quel avenir pour les contrats de dette publique en Afrique ?	223
3. Aperçu des pratiques juridiques courantes dans les contrats de dette : clauses spécifiques et quelques stratégies de négociation	122
Participants Total	745

Multi Secteur

Événement	Nombre de participants
1. Académie de l'ALSF - Réunion de haut niveau	54
Participants total	54

Le Directeur de l'ALSF a participé à divers webinaires qui ont porté sur le renforcement des capacités des experts juridiques des secteurs public et privé d'Afrique de l'Est afin d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de durabilité aux négociations de contrats dans le secteur des ressources naturelles; l'amélioration de la gouvernance et des régimes réglementaires pour une utilisation efficace des financements et des opportunités dans le commerce intracontinental dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine ; l'examen des avantages liés aux approches plus adaptées en matière de documents contractuels, afin d'améliorer la mise en œuvre réussie des projets relatifs aux énergies renouvelables ; et l'examen des défis auxquels sont confrontés les États africains en matière d'arbitrage international, tels que la capacité juridique et les infrastructures limitées, les coûts exorbitants et la prolifération des centres d'arbitrage.

Par ailleurs, le Directeur a souligné le rôle de l'ALSF dans l'atténuation des défis, grâce à son soutien à la négociation des contrats, au renforcement des capacités et à l'inclusion de la prévention des litiges dans les cadres juridiques.



Domaines d'intérêt privilégié

Comme le souligne la Stratégie à moyen terme 2018-2022 de l'ALSF, outre ses domaines de résultats clés, l'ALSF promeut l'égalité des genres, la durabilité environnementale et les normes et pratiques de bonne gouvernance dans tous ses projets et interventions. En améliorant notamment les résultats pour les utilisateurs finaux et les PMR, la sensibilité de l'ALSF à ces questions transversales est en cohérence avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les stratégies et politiques de la Banque africaine de développement, notamment la stratégie pour l'égalité des genres et les Directives de 2003 sur l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux.



Égalité des genres: La réduction de la disparité entre les genres et l'accélération de l'autonomisation des femmes constituent des activités essentielles de la Stratégie à moyen terme actuelle de l'ALSF pour garantir un développement durable et inclusif en Afrique. En 2020, l'ALSF a soutenu les efforts visant à promouvoir et à améliorer l'égalité des genres en incluant dans les accords et contrats respectifs des dispositions qui augmentent les possibilités pour les femmes de générer des revenus et qui renforcent l'élaboration de politiques éclairées par les questions liées au genre. Au cours de l'année, plus de 1000 femmes ont également participé à un atelier de formation pour renforcer leurs compétences juridiques dans la négociation de transactions commerciales complexes.

Durabilité environnementale: L'ALSF accorde la priorité au soutien des PMR en vue d'atténuer les effets négatifs des projets d'investissement sur l'environnement. À cette fin, l'ALSF veille à ce que la durabilité environnementale et sociale et les sauvegardes connexes soient intégrées aux négociations et aux transactions bénéficiant de son soutien. Cette intervention prend en compte les questions relatives au changement climatique, à la résilience face aux chocs climatiques et aux catastrophes et à la durabilité environnementale afin de parvenir à un développement prospère, inclusif, résilient et durable en Afrique.

En 2020, l'ALSF a continué à promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que

la résilience aux catastrophes dans ses opérations en Afrique. Elle a notamment négocié des contrats pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, la promotion de technologies avancées en matière de climat et la gestion durable des ressources naturelles. En résumé, l'ALSF a encouragé le respect rigoureux des sauvegardes environnementales et sociales qui permettront de s'assurer que la croissance économique future en Afrique soit durable sur le plan environnemental et inclusive au plan social.

Bonne gouvernance : Le soutien de l'ALSF comprend la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans les PMR. Le renforcement des capacités techniques, de la transparence et de la responsabilité dont font preuve les institutions soutenues par les PMR attire des investissements de qualité, rehausse le profil, renforce l'indépendance des institutions publiques et réduit les coûts des transactions. En conséquence, le soutien de l'ALSF est devenu synonyme de transactions réussies, de grande qualité, d'objectivité et de convenance, ainsi que d'inclusivité, toutes choses qui favorisent la cohésion sociale et le développement.

Au cours de l'année 2020, l'ALSF a continué à renforcer la capacité des pays africains à produire des lois robustes, cohérentes et transparentes dans le secteur des industries extractives par l'élaboration ou la révision des régimes réglementaires des industries extractives, l'élaboration de modèle d'accords et la mise à jour de l'Atlas des législations minières africaines

(AMLA) comme référence pour la bonne gouvernance des régimes miniers en Afrique. De plus, l'ALSF a noué un partenariat avec le Centre africain des ressources naturelles (CARN) de la BAD pour élaborer le projet d'Atlas des législations pétrolières africaines (APLA), une ressource sous forme de guichet unique en ligne et gratuite pour soutenir l'amélioration et la bonne gouvernance des cadres juridiques pétroliers d'Afrique.

Au cours de l'année, l'ALSF a continué à consacrer une part importante de ses ressources à l'aide aux États en transition, afin de renforcer leur capacité à attirer et à maintenir les investissements, notamment l'élaboration d'un projet innovant, à savoir le projet « Lightbulb », afin de créer un environnement propice à l'attraction vers les États en transition d'un nombre plus important de projets de PIE. L'ALSF a également entrepris un certain nombre d'activités visant à promouvoir le développement de l'arbitrage pour le règlement de litiges internationaux en matière d'investissement et à assurer la sensibilisation aux flux financiers illicites.



Travail de l'ALSF dans les États en transition: L'ALSF s'engage à fournir un soutien aux États africains classés par la BAD dans la catégorie des États en transition et éligibles à une assistance à partir du guichet du Fonds africain de développement consacré aux États en situation fragile. L'ALSF fournit aux pays en situation fragile le soutien juridique et sous forme de conseil requis, afin d'éviter la conclusion d'accords commerciaux inéquitables dans les secteurs des ressources naturelles et du développement des infrastructures.

Plus précisément, les interventions de l'ALSF permettent de prévenir le surendettement, de renforcer les capacités de négociation liées aux contrats dans le secteur des ressources naturelles et aux contrats de concession, en fournissant une assistance juridique lors de la négociation de transactions commerciales complexes dans les États en transition. Notamment, en 2020, dans le cadre du FAD-15, la Banque a approuvé une allocation de 16 millions d'UC à l'ALSF, afin d'harmoniser les efforts visant à

enrayer les sources de fragilité sur le continent.

En 2020, l'ALSF a approuvé 21 opérations d'un montant de près de 8,1 millions de dollars EU en faveur des pays en transition. Ces opérations ont couvert 8 États en transition, à savoir la Gambie, le Liberia, Madagascar, le Mali, la Sierra Leone, le Soudan du Sud, le Togo et le Zimbabwe. Ces interventions doivent permettre de réhabiliter les infrastructures, de développer des opportunités économiques, de fournir des services de base et de renforcer les capacités des gouvernements et des citoyens.

21 opérations
approuvées
pour appuyer
8 États en
transition

Innovation de l'ALSF dans le secteur de l'électricité



L'ALSF accorde la priorité au soutien aux pays africains pour le développement des infrastructures énergétiques, car un accès étendu et inclusif à l'énergie est essentiel au développement économique. L'ALSF aide donc les pays à améliorer leur accès à l'électricité en leur fournissant les outils nécessaires à une interaction efficace avec le secteur privé dans le cadre de l'élaboration de projets énergétiques bancables.

Cette approche revêt une importance particulière pour les États en transition où l'amélioration de l'accès à l'énergie donne lieu à un

effet multiplicateur dans l'économie. Toutefois, quoique le soutien soit disponible, les États en transition ont des capacités institutionnelles et humaines limitées pour faciliter un tel soutien. Il est donc important que la Facilité s'adresse aux États en transition pour qu'ils puissent résoudre leurs problèmes spécifiques et tirer parti de l'aide apportée par la Facilité au secteur de l'électricité.

Au cours de l'année 2020, l'ALSF a approuvé le projet « Lightbulb », une approche proactive et innovante élaborée par l'ALSF pour aider les États en transition à identifier et à relever les défis juridiques et réglementaires spécifiques à leurs problèmes d'approvisionnement en électricité par la recherche, la collecte de données, le dialogue sectoriel, l'échange de connaissances, l'élaboration de boîtes à outils, la formulation de documents stratégiques juridiques et réglementaires spécifiques à chaque pays et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le secteur de l'électricité. Ce processus permet aux États en transition d'acquies

des informations pertinentes et de renforcer les capacités requises pour solliciter et gérer le soutien de l'ALSF et d'autres partenaires au développement ou du secteur privé pour des projets énergétiques spécifiques. Les objectifs du projet « Lightbulb » sont les suivants :

- élaborer des modèles génériques de boîtes à outils sur les diverses technologies utilisées pour les projets énergétiques dans les États en transition, notamment les contrats d'achat d'énergie, les accords de mise en œuvre, les contrats de séquestre et les contrats de raccordement au réseau ;
- élaborer une base de données sur la fourniture d'électricité pour les États en transition au cours de la décennie écoulée ;
- produire la revue « Lightbulb », une revue périodique qui traite de thématiques diverses ;
- produire un manuel consacré à l'élaboration de feuilles de route pour le secteur de l'électricité dans les États en transition ;
- traduire, réimprimer et, si nécessaire, réviser les manuels de l'ALSF sur le secteur de l'énergie.

L'objectif final du projet « Lightbulb » est de doter les États en transition des outils et capacités nécessaires à une interaction efficace avec le secteur privé dans l'élaboration de projets énergétiques bancables; de réduire le temps et les coûts de production des boîtes à outils de projets de producteurs indépendants d'électricité (PIE) pour les projets énergétiques dans les États en transition ; et de créer un environnement favorable à l'attraction de plus de projets de PIE dans les États en transition.



Promouvoir le développement de l'arbitrage:

L'ALSF a plaidé en faveur de la promotion de l'arbitrage, a encouragé le développement de l'arbitrage local et le recours à celui-ci pour les litiges commerciaux en Afrique. Plus précisément, l'ALSF a parrainé l'Enquête de 2020 sur l'arbitrage en Afrique menée par la SOAS de l'université de Londres et une conférence organisée par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ; de plus, elle a co-organisé un webinaire avec l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA) de l'OHADA et y a pris part, afin de discuter de l'effet de la COVID-19 sur le règlement des litiges.

Ces interventions s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de l'ALSF, à savoir, plaider en faveur de l'arbitrage en Afrique ; créer des campagnes de sensibilisation pour promouvoir le recours à l'arbitrage; et renforcer les capacités en matière d'arbitrage en Afrique.

Sensibilisation aux flux financiers illicites (FFI):

L'ALSF a poursuivi sa collaboration avec un certain nombre de partenaires stratégiques, notamment l'Union africaine (UA), la BAD, la CEA et les OSC, afin de dissuader les FFI en provenance de l'Afrique. Elle a soutenu l'adoption par l'UA de la Position africaine commune sur le recouvrement des biens illicites (CAPAR) en février 2020 et a travaillé avec les partenaires à la mise en œuvre du rapport du Groupe de haut niveau (GHN) de l'UA sur les flux financiers internationaux visant à réduire les flux financiers internationaux en provenance d'Afrique, notamment en faisant des déclarations auprès du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation de l'Agenda 2030 (Groupe FACTI de l'Organisation des Nations Unies), en élaborant un cadre pour la mise en œuvre du rapport du Groupe de haut niveau et en mobilisant des ressources pour la mise en œuvre du rapport.

Résultats clés en 2020

Chaîne de résultats	Résultats attendus	Résultats attendus au niveau des projets	Objectif de Développement Durable (ODD)
Impact 1: Renforcement de la croissance économique	Épargne publique réalisée et/ou revenus débloqués: 1,4 milliard de dollars EU	Somalie Dette: 1,4 milliard de dollars EU (annulation de la dette par le Club de Paris)	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde • ODD 7 : Garantir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable
Impact 1: Renforcement de la croissance économique	Les recettes publiques tirées des industries extractives s'établissent à 1,3 milliard de dollars EU	<ul style="list-style-type: none"> • Somalie APP Soutien urgent: 1,7 million de dollars EU • Éthiopie gaz: 300 millions de dollars EU • Liberia pétrole: 1 million de dollars EU 	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde • ODD 7 : Garantir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable
Impact 2: Développement durable et inclusif	Production d'électricité en mégawatts: 3470 (MW)	<ul style="list-style-type: none"> • Éthiopie énergie géothermique: 450 MW • Madagascar énergie solaire: 20 MW • Zambie/Zimbabwe Bakota hydroélectricité: 2400 MW • Angola/Namibie Baynes hydroélectricité: 600 MW 	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde • ODD 7 : Garantir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable
Effet 1: Croissance économique accrue dans des secteurs ciblés	Valeur des projets ayant bénéficié de soutien par secteur - Industries extractives	3 525 000 dollars EU	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1: Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde • ODD 7: Garantir l'accès de tous à une énergie fiable, durable et moderne, à un coût abordable
Effet 1: Croissance économique accrue dans des secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des projets ayant bénéficié de soutien par secteur - Infrastructure • Investissements étrangers directs accrus dans des secteurs ciblés: 17,24 milliards de dollars EU 	<ul style="list-style-type: none"> 1 375 000 dollars EU • Ouganda raffinerie: 20 millions de dollars EU • Madagascar énergie solaire: 19,5 millions de dollars EU • Sao Tomé mini-réseaux hydroélectriques: 1 million de dollars EU • Bakota hydroélectricité: 16 milliards de dollars EU • Baynes hydroélectricité: 1,2 milliard de dollars EU 	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 1: Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde • ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Effet 2: Investissements socialement responsables et respectueux de l'environnement et contrats /accords commerciaux équitables accrus dans des secteurs ciblés	Nombre de contrats comportant des stratégies spécifiques et budgétisées pour améliorer l'égalité des genres, l'environnement et les droits des personnes vivant dans les zones où les ressources seront extraites ou concernant un projet d'infrastructure	20	ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Chaîne de résultats	Résultats attendus	Résultats attendus au niveau des projets	Objectif de Développement Durable (ODD)
Effet 2: Investissements socialement responsables et respectueux de l'environnement et contrats /accords commerciaux équitables accrus dans des secteurs ciblés	Pays disposant d'un système de passation de marchés amélioré pour les appels d'offres complexes	17	ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Effet 3: Nombre réduit d'affaires et de paiements liés aux litiges	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements totaux de l'ALSF consacrés à l'assistance juridique dans les affaires de litiges avec les créanciers • Nombre de PMR sollicitant un soutien relatif à la dette publique ou aux litiges avec les créanciers 	<ul style="list-style-type: none"> 1 055 000 dollars EU 5 	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre • ODD 1: Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde

Niveau des produits

Niveau des résultats	Indicateur	Réalisation
Produit 1: Renforcement des capacités assuré au profit des pays africains	• Nombre de professionnels du droit, de responsables du secteur privé et de responsables gouvernementaux africains formés à la négociation des transactions commerciales complexes ou aux litiges avec les créanciers commerciaux	4,468
	• Nombre de requêtes formulées par les gouvernements fragiles aux fins de soutien ou de suivi	18
	• Partenariats noués avec d'autres programmes de renforcement des capacités ou barreaux	11
Produit 2: Produits du savoir élaborés et diffusés	• Nombre de produits du savoir élaborés dans le domaine juridique (modèles d'accords, boîtes à outils, etc.)	22
	• Nombre de visites effectuées sur les sites web de l'ALSF et les plateformes de médias sociaux - Twitter, LinkedIn, site web de l'ALSF	33,237
	• Nombre de webinaires organisés par l'ALSF pour le partage des connaissances	34
Produit 3: Performances améliorées de l'ALSF	• Augmentation du nombre de projets dans le cadre du nouvel accord de financement	4
	• Nombre de projets mis en œuvre et clos avec succès	50
	• Nombre de PMR qui fournissent des contributions à l'ALSF	1
	• Nombre de projets contribuant aux énergies renouvelables	10
	• Nombre de formations de renforcement des capacités qui couvrent spécifiquement les questions transversales (c'est-à-dire la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et l'égalité des genres)	35

Jusqu'à présent, l'ALSF a approuvé plus de 100 millions de dollars EU afin de soutenir la fourniture de conseils juridiques et une assistance technique dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes, de litiges avec les créanciers et d'autres transactions souveraines connexes, en particulier en ce qui concerne les secteurs des industries extractives, infrastructures, partenariat public-privé et de l'électricité en Afrique.

Histoires marquantes de l'ALSF 2020

Industries extractives et ressources naturelles

Ouganda: Oléoduc pétrolier brut de l'Afrique de l'Est (EACOP)

L'ALSF a fourni au Gouvernement ougandais des services de conseil juridique et technique ainsi qu'une assistance au renforcement des capacités en vue de négocier et de rédiger des accords complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz.

Plus précisément, en collaboration avec la compagnie pétrolière nationale ougandaise, la Facilité a sélectionné un consortium de conseillers (juridiques, techniques et financiers) pour soutenir la négociation et la rédaction d'accords clés pour concevoir et construire l'EACOP. Une fois pleinement opérationnel, l'oléoduc devrait avoir un débit d'exportation de 216 000 barils par jour.

Nos interventions ont conduit à la signature de l'Accord avec le Gouvernement hôte d'Ouganda. Cette étape étant achevée, il est prévu la conclusion des autres accords du projet (c'est-à-dire l'Accord avec le Gouvernement hôte de Tanzanie, le Pacte d'actionnaires, l'Accord sur les tarifs et le transport) pour faciliter la construction de l'oléoduc, long de 1445 km.

Le coût du projet est estimé à 3,5 milliards de dollars EU. L'oléoduc raccordera les champs pétrolifères de l'Ouganda au port de Tanga en Tanzanie. L'Ouganda pourra ainsi exporter ses vastes réserves de pétrole brut et bénéficiera d'une hausse des recettes de l'État, de la création d'emplois et également d'une accélération du développement socioéconomique de la région de l'Afrique de l'Est.



Industries extractives et ressources naturelles

Lesotho mines

Le secteur minier du Lesotho a contribué à 8,4 % du PIB du pays en 2018 ; ce chiffre devrait être porté à 10 % d'ici à 2025 et 10 000 personnes étaient censées avoir un emploi dès 2020. Avec le soutien de l'ALSF, le Gouvernement du Lesotho a renégocié le pacte d'actionnaires et les contrats miniers avec un investisseur. Ce soutien a permis de passer d'une redevance discrétionnaire de 4 à 8 % à un taux de redevance statutaire de 10 %, maximisant ainsi les recettes de l'État.

En 2020, l'ALSF a également fourni un soutien sous forme de services de conseil visant à élaborer des boîtes à outils pour le secteur minier, qui comprenaient un modèle de contrat minier et de pacte d'actionnaires. La Facilité a contribué au processus de rédaction et de révision de la législation, en facilitant un rapport législatif sur la révision des lois minières applicables et le projet de loi de 2017 sur les mines et les minéraux.



Infrastructures et PPPs

Rwanda aéroport

Le Gouvernement de la République du Rwanda a approché l'ALSF, afin de bénéficier d'un soutien relatif à la fourniture de services de conseil juridique, technique et financier et de renforcement des capacités pour la négociation et la rédaction d'accords commerciaux complexes concernant la construction et l'aménagement de l'aéroport international de Bugesera.

En 2020, l'on a enregistré la clôture de la négociation des principaux points commerciaux entourant la modification d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC) signé avec un entrepreneur pour la construction du principal terminal de l'aéroport.

La modification du contrat IAC facilitera l'investissement par une prise de participation de 60 % (s'élevant à environ 780 millions de dollars EU) dans l'aéroport par Qatar Airways.

Il est prévu que l'aéroport devienne le plus grand du Rwanda et vienne en complément à l'aéroport international de Kigali, qui fonctionne actuellement à sa capacité maximale. La première phase de construction de l'aéroport permettra d'accueillir jusqu'à sept (7) millions de passagers par an ; en revanche, une deuxième phase permettrait de doubler cette capacité, en la portant à quatorze (14) millions de passagers par an.

Infrastructures et PPPs

Ghana-Togo: Approvisionnement transfrontalier en eau des populations

En 2014, les Gouvernements du Ghana et du Togo ont convenu d'élaborer conjointement un projet visant à améliorer l'accès à l'eau potable des populations de Lomé et de certaines communautés frontalières ghanéennes. L'objectif est d'extraire l'eau du fleuve Volta et de la purifier pour approvisionner un réseau de conduites d'eau reliées à la société nationale de distribution d'eaux de chaque pays.

Le projet devrait être structuré sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP). Le partenaire privé est censé concevoir, financer, construire, exploiter l'infrastructure et en assurer la maintenance.

Il implique la construction et l'exploitation : i) d'un réseau de conduites pour transporter l'eau depuis le fleuve Volta, au Ghana, jusqu'à Lomé, au Togo, avec des dessertes supplémentaires dans certaines villes du Ghana ; ii) d'une station de traitement d'eau près du point de prise d'eau à Sogakope, au Ghana ; et iii) de toute station de pompage nécessaire.

L'ALSF fournit des services de conseil en transaction aux deux pays afin de préparer et de structurer le projet. Cette transaction est particulièrement difficile, car il s'agit d'un projet d'infrastructure transfrontalier - dans le secteur des ressources naturelles - pour lequel plus de 90% des actifs seront basés au Ghana, alors que plus de 90 % de l'eau

potable sera utilisée par le Togo. Il concerne également des pays ayant des langues et des régimes juridiques différents (Common law et droit civil). Le projet a fait des progrès significatifs en 2020. Les conseillers intervenant dans la transaction ont présenté l'avant-projet du rapport de faisabilité, qui met en évidence les différentes structures (financières, d'entreprise, institutionnelles et de passation de marchés) requises pour le projet. De plus, le rapport recommande la structure de financement optimale pour le projet, sur la base d'une série de modèles financiers.

Une fois achevé, le projet devrait permettre à près de 4 millions de personnes d'avoir accès à l'eau potable dans la zone ciblée.



Faire face à la dette publique

Dette publique de la Somalie

Grâce à l'assistance de l'ALSF, les créanciers du Club de Paris ont accepté d'annuler 1,4 milliard de dollars EU de la dette de la Somalie, ce qui a conduit la République fédérale de Somalie au point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPT). En prélude aux points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPT, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont demandé au Gouvernement de renégocier et de restructurer sa dette avec ses créanciers actuels, notamment les membres du Club de Paris, qui représentent environ 58 % de la dette du pays. Le Gouvernement a sollicité l'assistance technique et financière de l'ALSF, qui a engagé des conseillers techniques et financiers pour apporter un soutien au Gouvernement dans le cadre des négociations avec les créanciers du pays qui sont membres du Club de Paris. La Somalie et ses créanciers du Club de Paris ont mené et conclu avec succès les toutes premières négociations virtuelles du Club de Paris le 31 mars 2020. Ces négociations ont permis à la Somalie de bénéficier d'un allègement de dette d'un montant de 1,4 milliard de dollars EU. Cet allègement a pris la forme d'une annulation d'environ 67 % de la dette du pays envers le Club de Paris. À l'issue des négociations, la Somalie devrait bénéficier d'un nouvel allègement de sa dette sur une base bilatérale, ce qui devrait aboutir à une annulation de 100 % de la dette et rapprocher le pays du point d'achèvement de l'Initiative PPT.

Électricité

Eswatini: Énergie solaire photovoltaïque

L'ALSF a fourni un soutien au premier processus de passation de marchés par mise en concurrence du Royaume d'Eswatini, en lançant une demande de qualifications (DdQ) pour l'acquisition d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 40 MW. La capacité de chaque centrale solaire photovoltaïque sera comprise entre 5 et 15 MW et chaque projet utilisera une technologie solaire photovoltaïque éprouvée montée au sol.

La DdQ a été lancée le 7 juin 2019 par l'Autorité de réglementation du secteur de l'énergie d'Eswatini. Au cours de la phase de DdQ, le marché a réagi de manière excellente, de sorte que 13 soumissionnaires ont été présélectionnés pour la Demande de propositions (DdP). La DdP a été lancée le 6 mars 2020, suivie d'une conférence virtuelle des soumissionnaires le 8 avril ; tous les soumissionnaires présélectionnés y ont pris part, en dépit des défis posés par la pandémie de la COVID-19.

Les responsables du gouvernement et l'ALSF ainsi que les conseillers ont été en communication constante avec les

soumissionnaires ; le processus se poursuit avec l'espoir que les offres finales seront présentées au plus tard à la fin de l'année 2020 et que les adjudications finales seront faites au premier trimestre 2021.

Gabon: Hydroélectricité

L'ALSF fournit au Gouvernement du Gabon un soutien pour la construction de trois centrales hydroélectriques dans le pays d'une capacité de production totale d'environ 125 MW : le barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim a une capacité de production de 73 MW ; le barrage hydroélectrique de Dibwangui produira 15 MW ; et le barrage hydroélectrique de Kinguéle Aval produira, quant à lui, environ 35 MW.

Les projets de Ngoulmendjim et Dibwangui élaborés sont parvenus au bouclage commercial en novembre 2018 et sont en passe de parvenir au bouclage financier. En outre, le consortium qui dirige le projet hydroélectrique de Kinguéle Aval a signé une concession avec le Gouvernement en octobre 2019.



Dette publique de la Gambie

Le Gouvernement de la Gambie a sollicité auprès de l'ALSF une l'assistance au renforcement des capacités dans les domaines suivants : i) les négociations avec les créanciers de la Gambie en vue d'obtenir un allègement de la dette ; et ii) l'élaboration d'une stratégie de restructuration prudente et durable afin de l'aider à remplir une condition préalable à un programme de financement du FMI. Le Gouvernement a également sollicité un soutien pour l'élaboration d'une stratégie médiatique. Enfin, il a sollicité une formation au renforcement des capacités dans le domaine de la dette publique. L'assistance de l'ALSF a abouti à ce qui suit :

- la confirmation par les créanciers de leur engagement à restructurer la dette de la Gambie et, dans la mesure du possible, au sujet des accords de restructuration et/ou d'accords similaires entre le Gouvernement et ses créanciers ;
- le plan de restructuration complet découlant des négociations avec les créanciers ;
- l'élaboration d'une stratégie médiatique qui a véhiculé un récit solide et positif autour du plan de restructuration ;
- le renforcement des capacités des gestionnaires de la dette publique et de certains membres du ministère des Finances et des Affaires économiques.

Grâce au projet, avec l'aide des conseillers, le Gouvernement a réussi à obtenir les assurances de financement de la grande majorité des créanciers qui ont accepté de restructurer leurs créances. Au 31 décembre 2019, 70,1 % de tous les créanciers participants avaient soit produit de nouveaux échéanciers de dettes, soit convenu d'un traitement détaillé, prêt par prêt, de leur profil d'endettement en Gambie.

Chapitre 3

Développement institutionnel et gestion organisationnelle

En 2020, l'ALSF a adopté et entrepris un certain nombre de réformes internes visant à s'assurer qu'elle reste alerte et sensible aux besoins de ses clients conformément à ses priorités opérationnelles. Plus précisément, la Facilité a continué à mettre en œuvre son cadre de suivi et d'évaluation, ainsi que des approches innovantes pour répondre rapidement aux effets de la pandémie de la COVID-19. Afin de renforcer son assise financière, d'accroître l'appropriation et de renforcer la durabilité, la Direction de l'ALSF a maintenu son interaction avec les PMR, en particulier lors de leur première réunion de haut niveau visant à discuter de la contribution des PMR à la viabilité financière de la Facilité. Le présent chapitre examine les activités institutionnelles de l'ALSF en 2020.

Réunion de haut niveau des membres de l'ALSF:

La Facilité a organisé la première réunion de haut niveau (RHN) des membres de l'ALSF les 26 et 27 février 2020, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sur le thème « *L'ALSF après 10 ans : Faciliter l'investissement et optimiser les ressources au service du développement national* ». Parmi les participants figuraient 30 États membres, 6 organisations internationales et 2 États observateurs. La réunion a reconnu la pertinence de la mission de la Facilité et son rôle dans la facilitation du développement économique durable en Afrique. Elle a conduit à l'adoption d'une déclaration soutenant la prorogation de la durée de vie de la Facilité au-delà de la limite stipulée dans le Traité de l'ALSF et s'engageant à contribuer à la viabilité financière de l'ALSF. *L'Annexe VI présente la déclaration des membres de la première réunion de haut niveau.*

Mobilisation des ressources:

L'ALSF a poursuivi ses efforts visant à étendre sa base de ressources afin de répondre à la demande croissante de ses services, notamment pour faire face aux effets de la pandémie de la COVID-19. Plus précisément, en 2020, la Facilité a assuré un suivi auprès de ses partenaires financiers actuels pour veiller à ce que les promesses faites par les donateurs respectifs soient honorées en temps voulu. La Facilité a également continué à intensifier ses efforts en vue de mobiliser des ressources supplémentaires et a notamment tenu des réunions bilatérales avec ses partenaires financiers actuels et précédents, à savoir le Canada, l'Union européenne, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège.

Grâce à ces efforts, l'Union européenne et les Pays-Bas ont décaissé plus de 4,7 millions de dollars EU au profit de l'ALSF en



2020. En outre, la Facilité a obtenu un financement supplémentaire auprès de la Facilité d'appui à la transition du Fonds africain de développement de la Banque (BAD-FAD 15-FAT), et la Norvège et UKaid s'élevant respectivement à 16 millions d'UC, 20 millions de NOK et à 1 million de livres sterling. En outre, elle a reçu un don de 0,5 million de dollars EU du Programme mondial d'appui aux industries extractives de la Banque mondiale pour soutenir les activités de l'AMLA. Le Mécanisme mondial de financement des infrastructures de la Banque mondiale a également fourni la somme de 900 000 dollars EU pour soutenir le travail de l'ALSF dans le secteur des infrastructures et des PPP et a engagé son premier financement

fourni par les entités privées. Afin d'accroître ses ressources financières en 2020, la Facilité a continué à approuver des projets par le biais d'accords sous forme de partage de coûts avec les PMR. Ces accords exigent que les pays (ou un projet) contribuent au financement fourni par la Facilité ou le remboursent lorsque le projet commence à être déployé ou est achevé. À la fin de 2020, l'ALSF comptait 14 projets actifs qui rembourseront 6,8 millions de dollars à la Facilité à l'avenir.

L'ALSF a également identifié et maintenu sa collaboration avec d'autres partenaires pour recourir à d'autres sources potentielles de financement de ses activités,

notamment l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine d'import-export, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas. Afin d'accroître encore ses ressources financières en 2020, la Facilité a continué d'approuver et d'attribuer des projets au moyen d'ententes de partage des coûts avec les PMR.

4,7 millions \$EU reçus des
partenaires financiers en
2020

Contributions reçues des donateurs de l'ALSF (en millions de dollars EU)

Donateurs	Années		
	2010-2019	2020	Total
Allemagne (par l'intermédiaire de la KfW)	8,29	-	8,29
Banque africaine de développement	15,21	-	15,21
Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	0,05	-	0,05
Banque islamique de développement	0,99	-	0,99
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	0,19	-	0,19
Banque mondiale	0,05	-	0,05
Belgique	0,79	-	0,79
Canada	8,5	-	8,5
Fonds africain de développement	21,87	-	21,87
Fondation Ford	0,3	-	0,3
France	5	-	5
Norvège	7,05	-	7,05
Pays-Bas	11,8	3,56	15,4
République de Guinée	0,05	-	0,05
Union européenne	1,23	1,23	2,46
Royaume-Uni (UKaid)	9,05	-	9,05
USAID	3,0	-	3,0
TOTAL	93,42	4,79	98,25

Contributions de l'ALSF détenues en fiducie par la BAD (en millions de dollars EU), 2010-2020

Donateurs	Années
	2010-2020
France	0,70
Inde	0,76
TOTAL	1,46



Règlements et directives internes:

Afin d'améliorer la clarté des responsabilités et des rôles, notamment des actions correspondantes de toutes les parties prenantes, l'ALSF a produit des documents de gouvernance pour les organes statutaires, au nombre de ces derniers l'on compte : les chartes du Conseil de gouvernance et du Conseil de gestion ; les Termes de référence du Président et du Vice-président du Conseil de gouvernance ; un document de politique sur le recrutement du Directeur ; trois directives concernant les procédures internes; et une boîte à outils révisée sur les questions d'adhésion. Ces documents favoriseront une culture de réactivité, d'intégrité, de confiance et de transparence.

Suivi-évaluation et apprentissage:

Au cours de l'année 2020, grâce au soutien de ses donateurs, l'ALSF s'est engagée dans des activités visant à renforcer la documentation des résultats et la production de rapports en vue de répondre aux attentes et recommandations des parties prenantes. En 2020, elle a déployé avec succès son Système d'information de gestion (SIG) qui l'aidera à rationaliser la gestion des données grâce à la centralisation de tous les documents dans un seul système, ce qui facilitera davantage l'agrégation des données et la production de rapports.

L'évaluation sommative de la précédente SMT (2013-2017) a été finalisée et le rapport a été présenté, pour approbation, au Conseil de gestion et au Conseil de gouvernance. Les conclusions de cette évaluation ont souligné la pertinence de l'ALSF pour les pays membres régionaux, ce qui justifie la prorogation de la durée de vie de la Facilité.

L'ALSF a révisé ses questionnaires d'instruction, afin de mieux saisir les données de base au stade de la formulation des projets tout en

évaluant les questions transversales pertinentes qui peuvent faire l'objet de suivi pour chaque projet. Afin d'améliorer le suivi des projets et les rapports basés sur les résultats, des Cadres de mesure des performances assortis de données de base et de cibles ont été intégrés aux propositions de projet pour tous les projets approuvés ; grâce au soutien de nos partenaires, en particulier ICON, l'équipe de suivi et évaluation a bénéficié d'une assistance technique pour affiner la méthodologie d'évaluation, notamment des missions d'évaluation de projets ex-post en Gambie et aux Seychelles ; les chefs de projets ont reçu une formation supplémentaire sur l'intégration des questions transversales et l'inclusion d'indicateurs de suivi et évaluation dans chaque cadre de suivi des performances. L'équipe du suivi et évaluation a également réorganisé le tableau de bord des projets de l'ALSF, afin de mieux gérer son portefeuille, ce qui facilitera le suivi des projets et la surveillance des échéances.

L'ALSF procède à la revue à mi-parcours de sa SMT actuelle, afin de fournir des idées sur l'efficacité des opérations de la Facilité en matière de développement et continuera à assurer le suivi des projets actifs et à examiner les opérations achevées. Les outils de suivi et évaluation pertinents, notamment le Manuel de gestion du cycle des projets et la Politique d'évaluation, seront également validés.



Système de gestion de l'information de l'ALSF

Depuis la création de l'ALSF en 2010, la demande pour ses services a fortement augmenté, passant d'une poignée de demandes à un portefeuille de plus de 100 projets actifs. Cette croissance s'est accompagnée d'une hausse du volume d'informations et de données que la Facilité traite, ainsi que de la nécessité de démontrer les résultats tout en rendant compte aux donateurs et aux parties prenantes. Compte tenu de la nature des services fournis par la Facilité, il est devenu de plus en plus nécessaire de se doter d'un système unique et fiable pour gérer les informations, assurer le suivi des progrès et analyser les résultats en vue d'une meilleure prise de décision.

Grâce au soutien de la République fédérale d'Allemagne, par l'intermédiaire de la KfW, la



Facilité a engagé les services d'ICON pour élaborer un Système d'information de gestion (SIG) en ligne, qui a depuis accéléré le stockage et l'analyse des données de projet sur une plateforme unique et a permis l'agrégation des résultats qui démontrent le changement tout en réduisant la charge de travail et le temps passé par les chefs de projets à générer les documents de projet.

Le SIG permettra également d'améliorer l'efficacité de la Facilité

dans la gestion des données institutionnelles en archivant tous les événements et procès-verbaux institutionnels, tout en disposant d'une interface et d'une connectivité efficaces avec l'application de gestion financière.

Le système sera également relié au site web de l'ALSF pour permettre aux parties prenantes, notamment aux PMR, aux donateurs et au grand public d'avoir un accès facile à des informations spécifiques.

Revue à mi-parcours de la SMT 2018-2022:

L'année 2020 marque la mise en œuvre à mi-parcours de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2018-2022 actuellement en vigueur. En conséquence, une revue à mi-parcours est en cours, afin d'évaluer les progrès réalisés à l'aune des buts et objectifs dans les domaines de résultats clés décrits dans la SMT. Forte des constatations de l'évaluation sommative de la précédente SMT 2013-2018 qui vient de s'achever, la revue à mi-parcours actuelle évaluera l'impact, la pertinence et la durabilité des résultats pour les gouvernements africains

participants ; elle évaluera l'efficacité et l'efficacité des interventions de l'ALSF, déclinera les constatations, les conclusions et les enseignements tirés, afin d'éclairer la poursuite de la mise en œuvre de la SMT 2018-2022, ainsi que des recommandations pour la conception future, notamment en ce qui concerne les options de positionnement stratégique de l'ALSF.

La revue à mi-parcours est effectuée par des évaluateurs indépendants, des conseillers de BKP ; en plus, elle formulera également un avis indépendant sur les instruments financiers et le modèle de fonctionnement de l'ALSF, tels

qu'ils sont intégrés aux Directives opérationnelles et leur contribution potentielle à sa durabilité. En raison des restrictions de voyage occasionnées par la pandémie de la COVID-19, la revue est réalisée par le biais d'études documentaires et d'entretiens à visée informative. L'approche de la revue à l'échelle du portefeuille couvrira tous les projets en cours de mise en œuvre entre janvier 2018 et juin 2020. Dès son achèvement en mars 2021, les constatations de la revue seront partagées avec le Conseil de gestion, le Conseil de gouvernance et les donateurs, et serviront de base à la prochaine Stratégie à moyen terme.

Chapitre 4

Collaboration, création de partenariats et sensibilisation

En 2020, l'ALSF a continué à renforcer ses relations stratégiques avec les donateurs et les partenaires existants, tout en explorant des accords de collaboration et des partenariats avec un certain nombre de partenaires au développement, notamment des organismes d'aide bilatérale, des institutions de développement multilatérales, des institutions universitaires et du savoir, des gouvernements nationaux et des organisations de la société civile africaine. La Facilité a participé à plusieurs événements régionaux et mondiaux destinés à renforcer le dialogue sur des questions stratégiques communes. Ces interactions ont aidé l'ALSF à tirer parti de son expertise et à l'optimiser, tout en obtenant le soutien nécessaire à la poursuite de la fourniture de services de grande qualité et à la mise en œuvre de son mandat de manière efficace et coordonnée.

Partenariats stratégiques

Au cours de l'année 2020, l'ALSF a collaboré et noué des partenariats avec un large éventail d'institutions bilatérales et multilatérales dans le but de promouvoir le dialogue et l'action ciblant le développement à tous les niveaux, afin de contribuer au développement des pays africains. Cette année, l'ALSF a notamment réuni des partenaires clés pour faciliter le partage d'informations et identifier des pistes de collaboration en vue de faire face aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

Au cours de l'année, l'ALSF a travaillé en étroite collaboration avec les institutions suivantes : la Banque africaine de développement ; l'Initiative pour la gestion des énergies et des minéraux en Ouganda ; le Centre Columbia sur l'investissement durable ; le Programme de développement du droit commercial (Ministère du Commerce des États-Unis) ; le Barreau de l'Afrique de l'Est ; l'Université Eduardo Mondlane, Mozambique ; l'Initiative pour la transparence des industries extractives ; le Mécanisme d'atténuation des risques géothermiques en Afrique de l'Est ; l'Allemagne (par l'intermédiaire de la KfW) ; le Fonds monétaire international ; le Projet international des avocats seniors ; l'Institut de gestion macroéconomique et

financière de l'Afrique orientale et australe ; l'Institut de gouvernance des ressources naturelles ; l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et l'ERSUMA ; l'Université Strathmore au Kenya ; l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire ; le Centre international de formation en Afrique des avocats francophones (CIFAf) ; l'Association des avocats de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCLA) ; l'Institut ouest-africain de gestion financière et économique ; l'École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres ; et le Groupe de la Banque mondiale.

En 2020, l'ALSF a négocié et signé des protocoles d'accord avec les institutions suivantes : le Centre pour le droit et la politique de l'énergie, du pétrole et des minéraux, de l'université de Dundee ; et le Centre des industries extractives de Strathmore dans le but de travailler avec l'Académie de l'ALSF. Actuellement, l'ALSF négocie des protocoles d'accord avec le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni et s'attèle à formaliser un partenariat avec la Banque africaine d'import-export.

Au cours de l'année, avec l'aide de la KfW, l'ALSF a poursuivi son partenariat avec ICON-INSTITUTE

Public Sector GmbH (ICON) consacré au renforcement de sa planification stratégique, de son suivi, de sa viabilité financière, de son efficacité et de son efficience. Au cours de l'année, ICON a fourni à l'ALSF un soutien visant à :

- élaborer un Système d'information de gestion ;
- élaborer un projet de document de communication et de sensibilisation ;
- former le personnel à la gestion du cycle des projets, en intégrant les questions transversales aux opérations ; et
- renforcer l'opérationnalisation des concepts et du cadre de suivi et d'évaluation et la mise en œuvre des règles de passation de marchés.

Afin de remplir efficacement son mandat, en 2020, l'ALSF a continué à travailler en étroite collaboration avec les différents complexes, départements, divisions et unités de la Banque africaine de développement, notamment : le complexe Électricité, énergie, climat et croissance verte ; le complexe Secteur privé, infrastructures et industrialisation ; le Département Genre, femmes et société civile ; le Bureau de coordination des États en transition ; l'Institut africain de développement ; le Centre africain des ressources naturelles ; et la Facilité africaine de l'eau.



Développement institutionnel

En 2020, l'ALSF a organisé sa première réunion de haut niveau sur le thème : « *L'ALSF après 10 ans: Faciliter l'investissement et optimiser les ressources au service du développement national.* » L'événement avait pour objectif principal de discuter de l'avenir de l'ALSF et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que de traiter des voies et moyens d'inciter les pays membres à fournir une contribution financière pour garantir la viabilité de l'ALSF. L'événement a aussi été l'occasion de rencontres bilatérales entre le personnel de l'ALSF et certains pays africains, afin de discuter des projets potentiels et en cours ainsi que des formalités d'adhésion.

En 2020, l'ALSF a également assisté et participé à un certain nombre d'événements stratégiques, notamment le Forum sur l'énergie

en Afrique ; le Forum des PDG des services publics et la conférence sur l'investissement minier en Afrique (Indaba). Elle a également parrainé une enquête sur l'arbitrage menée par l'École des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres ; elle a participé à la 8^e conférence sur l'arbitrage international en Afrique de l'Est et à la conférence des États membres de l'OHADA ; avec l'ERSUMA, elle a aussi co-organisé des webinaires, auxquels elle a pris part. Ces derniers ont porté sur les thèmes ci-après : la COVID-19 et le règlement des litiges en matière d'investissement ; l'impact et la prise en charge de la COVID-19 sur la dette publique extérieure ; et les recommandations aux gouvernements et les mesures à prendre pour gérer efficacement les contrats de PPP pendant la COVID-19. En tout, l'ALSF a organisé ou participé à plus de 34 webinaires.

Adhésion à l'ALSF: À ce jour, le nombre total des membres de l'ALSF est de 60, dont 53 États et 7 organisations internationales. En 2020, l'équipe de l'ALSF a continué faire le suivi avec un certain nombre de pays afin qu'ils mènent à terme leur adhésion. Grâce à ces efforts, Cabo Verde, le Kenya, le Malawi, le Soudan du Sud et la Tanzanie sont en passe d'achever les processus de finalisation de leur adhésion. De plus, l'Angola, le Botswana et la Guinée équatoriale sont à un stade avancé de leur adhésion à l'Accord de l'ALSF. *L'Annexe IV fournit la liste complète des signataires de l'Accord de l'ALSF au 31 décembre 2020.*

Voix des donateurs

Au début de l'année 2020, la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) avait approuvé plus de 100 opérations pour un montant d'environ 53 millions de dollars EU dans les États en transition, renforçant ainsi l'expertise juridique et la capacité de négociation des pays dans les domaines de la gestion de la dette et des litiges s'y rapportant ; de la gestion et de la conclusion de contrats dans les secteurs des ressources naturelles et des industries extractives, des accords d'investissement ; et des transactions commerciales connexes.

En collaborant avec l'ALSF, la Banque est à même de renforcer son engagement auprès de ses pays membres régionaux (PMR) en les dotant d'outils visant à garantir des négociations équitables et équilibrées avec les investisseurs et les créanciers. Cette démarche est importante dans le contexte actuel de la COVID-19, au moment où les pays naviguent entre le règlement de leur dette, la gouvernance et la croissance inclusive.

Nous espérons que la collaboration entre l'ALSF et la Facilité d'appui à la transition de la Banque continuera à soutenir la reconstruction et le redressement résilient des États en transition.

Yero Baldeh, Directeur, Bureau de coordination des États en transition (RDTS) Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)



Notre soutien à l'ALSF s'inscrit dans le cadre des efforts du Gouvernement norvégien visant à promouvoir la mobilisation des ressources intérieures et la transparence financière, et à lutter contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Les gouvernements sont confrontés à des transactions commerciales et des accords d'investissement complexes, surtout dans les secteurs des infrastructures et des industries extractives. L'ALSF s'est forgée une solide réputation dans la fourniture d'expertise juridique. Avec les défis sociaux et économiques supplémentaires consécutifs à la pandémie de la COVID-19, les services de l'ALSF continuent d'être pertinents, notamment pour les pays à faible revenu. Nous accordons une importance à notre partenariat avec l'ALSF et soutenons ses priorités telles que définies dans la Stratégie à moyen terme (2018-2022). Nous encourageons l'ALSF à continuer à assurer le suivi et



Aksel Jakobsen, Secrétaire d'État (Développement international), ministère des Affaires étrangères, Norvège

à rendre compte de la manière dont son travail contribue à la réalisation des cibles clés des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous considérons que la contribution de l'ALSF est également pertinente dans le contexte de l'initiative du Pacte du G20 avec l'Afrique, que la Norvège soutient pleinement.



Les Pays-Bas sont fiers de soutenir les activités de l'ALSF depuis 2013 et nous sommes heureux d'annoncer, en 2020, que nous poursuivons ce partenariat. Nous saluons les services de haute qualité de l'ALSF visant à soutenir les pays africains et à renforcer leur expertise juridique et leurs capacités de négociation afin de garantir des transactions équilibrées et durables. L'ALSF est le partenaire juridique de confiance de l'Afrique lors de transactions dans les secteurs des ressources naturelles et des industries extractives, de la dette publique, des partenariats public-privé (PPP) et des infrastructures. Nous considérons également l'Académie de l'ALSF comme un outil important de renforcement des capacités, par exemple, par la publication du manuel de cours de l'ALSF sur la dette publique, qui comporte des informations importantes pour les praticiens de la dette sur tout le continent.



Au fil des ans, l'ALSF a aidé avec succès des pays à conclure des transactions commerciales complexes et à renforcer les capacités dans ces secteurs. Elle a contribué à la réduction du surendettement, au développement d'infrastructures pertinentes, à l'accroissement des revenus et de retombées tirées des transactions dans les industries extractives et d'autres transactions commerciales, à l'accroissement de l'accès à l'énergie durable, à la bonne gouvernance, à la durabilité environnementale et à l'égalité des genres. En conséquence, les interventions de l'ALSF sont en cohérence avec les objectifs de coopération au développement des Pays-Bas visant à réduire la pauvreté, à prévenir les conflits et l'instabilité et à promouvoir une croissance durable et une action en faveur du climat.

Gerard Steeghs, Directeur, Département des organisations multilatérales et des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas



Le Royaume-Uni soutient depuis longtemps le travail de l'ALSF consistant à renforcer les capacités de négociation dans toute l'Afrique. La pandémie de la Covid-19 a déclenché une augmentation significative des vulnérabilités à la dette dans de nombreux pays africains et le travail de l'ALSF portant sur la dette a acquis une importance capitale, afin d'aider les pays à dialoguer avec leurs créanciers. Nous espérons que l'ALSF sera en mesure de travailler en étroite collaboration avec les partenaires internationaux en vue de soutenir les pays qui cherchent à restructurer leur dette conformément au Cadre commun du G20 et du Club de Paris, ainsi que de maintenir de bonnes performances dans d'autres domaines d'activité essentiels.

Phil Stevens, Chef du Département des institutions financières internationales, ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Royaume-Uni

Le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne soutient les efforts que déploie l'ALSF depuis 2016. Nous apprécions les services de haute qualité fournis par la Facilité pour renforcer l'expertise juridique et les compétences en négociation des pays africains afin de conclure des transactions commerciales transparentes, durables et équitables. Au cours des dernières années, l'ALSF est devenue un partenaire important et fiable dans toute l'Afrique en ce qui concerne les négociations de contrats commerciaux complexes dans les secteurs de la dette souveraine, des industries extractives et des infrastructures. Nous apprécions l'engagement ferme de l'ALSF qui a contribué avec succès à réduire les risques liés à la dette, à tirer profit des activités minières et à réaliser des infrastructures indispensables, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, dans plusieurs pays africains. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur de nombreux pays africains, ce qui rend le soutien de l'ALSF encore plus déterminant pour mobiliser efficacement les ressources sur le plan national afin de faciliter la relance après la pandémie. Nous sommes fiers de renouveler notre soutien à l'ALSF en partenariat avec d'autres organisations, dans le cadre de nos efforts communs visant à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies.



Dr. Thomas Helfen, Chef de division: Coordination des opérations en Afrique ; Union africaine, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne



L'UE est fière de soutenir les efforts de la Facilité africaine de soutien juridique visant à promouvoir des accords commerciaux équilibrés et durables entre les gouvernements et le secteur privé. Grâce à la Facilité africaine de soutien juridique, les gouvernements africains ont désormais accès à certains des meilleurs conseils juridiques disponibles, qui peuvent être mobilisés dans un bref délai.

La Facilité africaine de soutien juridique finance des activités telles que l'examen et l'analyse des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires, la fourniture de services de conseil pour la structuration et la négociation d'accords d'investissement et commerciaux et l'organisation de programmes de formation. Elle tire le meilleur parti des possibilités offertes dans des domaines clés pour le développement économique, notamment l'économie verte et durable et la numérisation, en stimulant l'éducation et les compétences, les investissements et la création d'emplois décents. Nous considérons cette initiative comme un bon exemple de notre vision commune du partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique. Il s'agit là d'une histoire positive, et ce, grâce à votre engagement !

Sandra Kramer, Directrice Afrique - Direction générale des partenariats internationaux, Commission européenne

Chapitre 5

Statuts financiers

Conformément au Règlement général de l'ALSF, le projet des états financiers 2019 a été préparé avec l'aide du Département du contrôle financier de la BAD. Le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'ALSF a été approuvé respectivement par le Conseil de Gestion et le Conseil de Gouvernance. L'ALSF a une responsabilité et une obligation constante de garantir une efficacité maximale de ses ressources financières. Comme les années précédentes, l'ALSF a mis l'accent sur une discipline budgétaire de haut niveau et sur un contrôle efficace des coûts.

Voici les points saillants des résultats financiers de la Facilité en 2020:

Contributions reçues

Le total des contributions reçues pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à plus de 4,7 millions de dollars EU, contre 10,7 millions de dollars pour 2019. Les contributions cumulées pour 2020 et 2019 se sont élevées à 96,9 millions \$EU et 92,2 millions \$EU.

Décaissement total

Le total des décaissements effectués pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 13,1 millions \$EU contre près de 13,6 millions \$EU en 2019. Le décaissement cumulé pour 2020 s'est élevé à 82,7 millions de dollars EU, contre 69,6 millions de dollars en 2019. Cela représente une diminution de 0,5 million \$EU par rapport aux décaissements annuels de 2019.

Un résumé des états financiers de l'ALSF pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est présenté ci-dessous.

Relevé des transactions financières pour les exercices prenant fin en 2019/2020 (\$EU)

	Années	
	2020	2019
Contributions		
Contribution reçues	4 765 770	10 671 560
Revenu net et gains de conversion	202 015	564 187
Décaissements	(13 083 140)	(13 585 084)
Excédent/Déficit	(8 115 355)	(2 349 339)



État des engagements au 31 décembre 2020 (\$EU)

	Années	
	2020	2019
Total des fonds cumulés disponibles	99 751 241	94 783 456
Engagements cumulatifs*	(95 304 581)	(92 707 945)
Total des fonds disponibles pour l'engagement	4 446 660	2 075 511

*Comprenant les activités en cours et les décaissements au titre du volet "soutien aux projets".

Situation financière au 31 décembre 2020 (\$EU)

	Années	
	2020	2019
Contributions		
Contributions reçues	96 956 834	92 191 064
Revenu net et gains de conversion	2 794 407	2 592 392
Total des fonds disponibles	99 751 241	94 783 456
Décaissements	(82 721 903)	(69 638 763)
Fonds nets disponibles	17 029 299	25 144 693
Représenté par		
Espèces et équivalents en espèces	18 034 299	25 888 308
Montant net à recevoir (à payer)	(1,004,961)	(743 615)
Solde net des fonds	17 029 338	25 144 693

Chapitre 6

Conseil de gouvernance, Conseil de gestion, Directeur et personnel

Le Conseil de gouvernance (CG) est l'organe suprême de la Facilité. Il est chargé de gérer l'ensemble de l'organisation. Ses fonctions intègrent les responsabilités suivantes : déterminer et approuver les politiques ; nommer les membres du Conseil de gestion ; autoriser la reconstitution des ressources ; et nommer les auditeurs externes. Le Conseil de gouvernance se compose de douze (12) Membres et de douze (12) Membres suppléants qui représentent les collèges électoraux des États membres, de la Banque et des autres organisations internationales de la Facilité, comme suit :

- États participants de la BAD: cinq Membres et cinq Membres suppléants représentant les États membres régionaux de la BAD qui sont également des États participants de l'ALSF.
- OCDE: quatre Membres et quatre Membres suppléants représentant les États membres de l'OCDE qui sont également des États participants de l'ALSF.
- Non-OCDE : un Membre et un Membre suppléant représentant



Le Conseil de gouvernance délègue un certain nombre de ses pouvoirs au Conseil de gestion (Cg), qui est chargé de la conduite efficace et efficiente de toutes les opérations de l'ALSF. Ces responsabilités intègrent

les États membres non-OCDE qui sont également des États participants de l'ALSF.

- Autres organisations internationales : un Membre et un Membre suppléant représentant les autres organisations internationales parties à l'Accord de l'ALSF.
- Banque africaine de développement : un Membre et un Membre suppléant représentant la BAD.
- Les Membres et les Membres suppléants du Conseil de gouvernance sont nommés chacun pour une période de deux ans.

Une liste des représentants actuels indiquant leurs collèges électoraux figure à l'Annexe IV.

l'approbation des budgets et des programmes de travail annuels, la diffusion des règlements, règles et réglementations et la prise des décisions nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Facilité. Le Conseil de gestion nomme également le Directeur et Président Directeur Général de l'ALSF.

Le Conseil de gestion se compose de cinq Membres qui assument leur fonction à titre personnel et sont nommés par le Conseil de gouvernance pour un mandat de trois ans non renouvelable.

En 2020, le Conseil de gouvernance (CG) et le Conseil de gestion (Cg) ont assuré la supervision de la Direction de l'ALSF et lui ont fourni une orientation stratégique. Les activités entreprises par le Conseil de gestion ont accordé un temps considérable aux opérations stratégiques et aux questions institutionnelles de la Facilité pour lui permettre de remplir son mandat avec efficacité. Fait notable, le Conseil de gestion a également approuvé 15 opérations et participé à la réunion de haut niveau, ainsi qu'approuvé la prorogation du mandat de l'ALSF au-delà de la période initiale ; il a salué les réponses de l'ALSF aux impacts de la pandémie de COVID-19 et les recommandations de l'évaluation indépendante de la Stratégie à moyen terme (2013-2017) de l'ALSF.



Activités du Conseil de gouvernance: En 2020, l'ALSF a organisé avec succès deux réunions du Conseil de gouvernance (CG). La première était une réunion informelle visant à examiner et affiner les documents statutaires avant les délibérations officielles. La seconde était la 11^e Assemblée annuelle du Conseil de gouvernance de l'ALSF tenue le 21 février 2020. Cette réunion a permis de d'examiner, d'affiner, d'approuver et d'entériner les documents de travail pertinents de l'ALSF. Ceux-ci ont principalement porté sur la révision et la mise à jour des directives internes, afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité, la conformité aux meilleures pratiques et d'assurer la viabilité financière de l'institution. Le Conseil de gouvernance a également nommé M. Dominique Lebastard en qualité de Président par intérim du Conseil de gestion de l'ALSF.

Par ailleurs, le Conseil de gouvernance a nommé au Conseil de gestion de l'ALSF Mme Christine Anyango Agimba du Kenya et M. Arve Ofstad de la Norvège, en remplacement de M. Bruce Montador du Canada et de M. Mahomed Rafique du Mozambique, pour une période de trois ans, allant du 30 juin 2020 au 29 juin 2023. Les informations concernant les membres actuels du Conseil de gestion et du Conseil de gestion figurent à l'Annexe V.

Activités du Conseil de gestion: Le Conseil de gestion de l'ALSF a tenu trois réunions formelles. Au cours de sa 30^e réunion formelle, qui s'est tenue le 21 février 2020, le Conseil a examiné ou passé en revue ce qui suit : les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets en 2019 ; l'avant-projet de Rapport annuel et les états financiers 2019 ; et les constatations et recommandations en lien avec la Stratégie à moyen terme de l'ALSF (2013-2017). De plus, le Conseil de gestion a examiné diverses directives internes nouvelles ou révisées de l'ALSF afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et le respect des pratiques, et d'assurer la viabilité financière de l'ALSF.

La 31^e réunion du Conseil de gestion s'est tenue de manière virtuelle le 30 avril 2020. Elle a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en 2019 ; d'examiner et d'approuver l'avant-projet de Rapport annuel et les états financiers 2019 ; d'examiner et d'adopter les directives relatives au recrutement du Directeur de l'ALSF ; et de recommander la prorogation de la durée de vie de l'ALSF au-delà de 2022.³

La dernière réunion du Conseil de gestion s'est tenue le 27 octobre 2020. Le Conseil a examiné et approuvé le budget et le Programme de travail de l'exercice

2021. À cette occasion, les membres du Conseil de gestion ont examiné les états financiers de l'ALSF pour les deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2020 ; ils ont discuté du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets ; du rapport sur les cas particuliers et exceptions ; des points d'information sur les efforts de mobilisation des ressources et la mise en œuvre du SIG ; ils ont pris connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des donateurs, de la Politique des ressources humaines et du Règlement du personnel, ainsi que des points d'information sur le Cadre de gestion des risques ; et ils ont approuvé un document sur l'admissibilité de l'adhésion des organisations internationales à l'ALSF.

Avant la fin de l'année, à savoir le 31 décembre 2020, les membres du Conseil de gestion de l'ALSF avaient également approuvé 15 opérations pour un montant de près de 10 millions de dollars, en vue d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités juridiques pour la négociation de transactions commerciales complexes dans les secteurs des ressources naturelles et du développement des infrastructures.

En février 2020, le Conseil de gestion a participé à la première réunion de haut niveau de l'ALSF⁴ sur le thème : « *L'ALSF après 10 ans : Faciliter l'investissement et optimiser les ressources au service du développement national* ».

3. L'Article XXVIII du Traité ALSF prévoit pour la Facilité une durée de vie 14 ans, allant de 2008 à 2022, et donne mandat au Conseil de gouvernance pour limiter ou proroger cette durée.

4. Tous les 60 membres de l'ALSF ont été invités à la réunion de haut niveau, c'est-à-dire les 48 PMR, les cinq (5) non PMR et les sept (7) organisations internationales. La réunion de haut niveau a été suivie par 47 délégations, notamment 32 délégations d'États africains, 6 organisations internationales, 8 membres actuels et anciens membres du Conseil de gestion et du Conseil de gouvernance de l'ALSF et un ancien conseiller juridique général du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD).

À cette occasion, la Facilité:

- a fait le bilan de ses réalisations et de l'évolution des besoins de ses PMR ;
- a discuté de la prorogation du mandat de l'ALSF après 2022 et de son positionnement stratégique ;
- a discuté des questions concernant sa viabilité financière et les contributions des PMR ;
- a suscité un consensus et formulé des recommandations pour examen et approbation par le Conseil de gestion et le Conseil de gouvernance de l'ALSF ; et
- a assuré un suivi auprès des 23 pays africains qui n'ont pas encore ratifié le Traité de l'ALSF.

La réunion de haut niveau a recommandé que la durée de vie de la Facilité soit prorogée et que les PMR contribuent aux ressources de l'ALSF.

Directeur et personnel:

En 2020, l'ALSF a maintenu un effectif total de 37 membres du personnel. L'institution a accordé la priorité au recrutement aux postes essentiels. Dans le but de soutenir sa charge de travail croissante, l'ALSF a recruté six (6) nouveaux conseillers juridiques et un chargé senior des finances et du budget pour assurer une gestion efficace des projets et des finances, dans le but de renforcer encore plus ses performances.

Pour attirer des membres du personnel de plus haut niveau et sur une plus longue durée, et ce, conformément aux directives du Conseil de gestion, l'ALSF prépare une Politique sur les avantages sociaux du personnel, en particulier pour prévoir la mise en place d'un Régime de pension du personnel.

La Facilité met également à jour son manuel du personnel pour approbation par le Conseil de gestion.

En 2020, l'ALSF a formé les membres de son personnel pour améliorer leurs connaissances, aptitudes et compétences, dans la perspective du renforcement de leur efficacité et efficience dans l'accomplissement de leurs missions. Au cours de l'année, le personnel a été formé à une meilleure compréhension et application des Directives opérationnelles révisées, du Manuel de passation des marchés, de la Matrice des risques opérationnels actualisée, du Système d'information de gestion (SIG), du Guide rédactionnel de l'ALSF et de l'application Basecamp.

Par ailleurs, les membres du personnel de l'ALSF ont continué de participer aux formations sectorielles internes de routine, qui ont permis de renforcer leurs compétences dans l'élaboration et l'analyse des contrats-cadres pertinents. Enfin, les membres de l'équipe ont également participé à des sessions de formations sur le suivi et évaluation, sur la gestion du cycle des projets, ainsi que sur l'intégration et le suivi-évaluation des questions transversales dans les opérations de l'ALSF.

Le personnel de l'ALSF, sous la conduite de son Directeur, est composé d'avocats et d'autres professionnels. Il se subdivise en deux catégories. La première catégorie comprend sept personnes recrutées en vertu des Règles et Règlements du personnel. Les consultants recrutés à court, moyen et long terme constituent la deuxième catégorie de personnel. Les contrats du personnel recruté comme consultants sont assujettis à la disponibilité des fonds octroyés à l'ALSF à moyen et long terme.



Personnel de l'ALSF à la fin de l'année 2020

	Nom	Fonction
Directeur et bureau de direction	M. Stephen Karangizi	Directeur et Président-Directeur général
	Mme Imen Mejai	Assistante du Directeur
	M. Charles Afeku	Conseiller du Directeur
	M. Timothy Wasswa Kabugo	Chargé de la mobilisation des ressources
	Mme Maureen Omiti	Experte du suivi et évaluation
	M. Sassire Napo	Assistant du suivi et évaluation
	M. Franck Tella	Spécialiste des finances
	Mme Régine Yao	Assistante des finances
Division institutionnelle	Mme Carmen Freire Da Costa	Secrétaire générale et chef de la Division institutionnelle
	Mme Mukazi Kayitenkore	Conseillère juridique senior, Équipe institutionnelle
	Mme Eva Kabundu	Conseillère juridique senior, Équipe institutionnelle
	M. Francis Omesa	Conseiller juridique
	Mme Ève Éhoura	Chargée de communication
	M. Christian Tanoh	Assistant, Équipe institutionnelle
Division des opérations	Mme Maude Vallée	Chef de division par intérim et chef des opérations
	M. Thierno Olory-Togbé	Conseiller juridique principal
	M. Gadi Taj Ndahumba	Conseiller juridique senior et chef de l'Unité du secteur de l'Électricité
	Mme Toyin Ojo	Conseillère juridique senior et Chargée du développement des affaires
	Mme Nicole Kears	Conseillère juridique senior et Experte de l'apprentissage et des connaissances
	Mme Nnewuoghor Okhai-Akhigbe	Conseillère juridique senior
	Mme Mariam Mohammed	Conseillère juridique senior
	Mme Haruperi Rudo Mumbengegwi	Conseillère juridique
	M. Reason Abajuo	Conseiller juridique
	Mme Manuela Dieng	Conseillère juridique
	M. Abdoul Karim Kabélé Camara	Conseiller juridique
	M. Rajneesh Seeras	Conseiller juridique
	Mme Rita Madeira	Conseillère juridique
	Mme Shaina Salman	Conseillère juridique
	M. Joël Sanon	Conseiller juridique
	Mme Primah Atugonza	Conseillère juridique
	M. Mehdi Oomar	Conseiller juridique
	Mme Mariame Bah	Secrétariat de l'AMLA - Consultante juridique
	M. Mohamed Stevens	APLA - Consultant juridique
	Mme Nancy Ampiah	Secrétaire, Équipe des opérations
Mme Yvette Tidolé Derou	Secrétaire, Équipe des opérations	
Mme Roseline Adou-Abodo	Secrétaire, Équipe des opérations	

Chapitre 7

Leçons tirées par l'ALSF en 2020

Le portefeuille de projets de l'ALSF a été affecté par la pandémie de la COVID-19 en 2020. Les projets ont accusé des retards, situation que les bailleurs des projets suivent de près. Au cours de l'année, nous avons continué à améliorer la qualité des projets à l'entrée, à renforcer l'instruction et à améliorer la supervision et le suivi des projets pour un meilleur impact sur le développement. De plus, l'ALSF a apporté un soutien constant aux projets touchés par la COVID-19, afin d'en améliorer les chances de succès.

L'ALSF a identifié et mis en œuvre des projets visant à renforcer des capacités appropriées et à soutenir efficacement les besoins de développement des États en transition. De façon plus spécifique, les interventions de l'ALSF dans les États en transition ont nécessité une interaction et une collaboration plus étroite avec les organes d'exécution à tous les stades du cycle de mise en œuvre des projets. Cette approche favorise la confiance mutuelle et permet un transfert plus efficace des connaissances et des compétences. À l'avenir, une part importante du temps des conseillers juridiques de l'ALSF et des conseillers juridiques externes continuera à être consacrée au renforcement des capacités tout au long du cycle des projets, afin de garantir la durabilité et la réalisation des objectifs prévus des projets dans les pays ciblés.

En 2020, l'ALSF a poursuivi la mise en œuvre d'importantes réformes et des améliorations connexes de sa capacité institutionnelle et de son processus opérationnel. Elle s'est rapidement adaptée au télétravail et a tendu la main à son personnel pour l'aider à traverser les périodes difficiles, afin de garantir le bien-être et la productivité des employés pendant la crise résultant de la pandémie.

L'ALSF est restée flexible et a adopté des enquêtes documentaires de suivi des performances ; elle a également renforcé la collaboration interne et externe, afin d'améliorer les

systèmes de collecte de données et d'établissement de rapports pour montrer l'impact des interventions de l'ALSF. Des plans sont en cours pour consolider une base de données de suivi et d'évaluation centralisée et complète afin de répondre rapidement aux diverses demandes

et d'améliorer la mesure des résultats.

De même, l'ALSF a pleinement utilisé son nouveau Cadre de passation de marchés en 2020. L'encadré ci-dessous souligne les succès et les enseignements tirés.

Cadre de passation de marchés de l'ALSF

En 2019, l'ALSF a lancé un processus de passation de marchés au plan international visant à présélectionner et à retenir, par une mise en concurrence, les meilleurs cabinets d'avocats internationaux dans ses secteurs d'intervention pour représenter les gouvernements africains dans le cadre de ses projets et pour fournir des services de conseil et de renforcement des capacités de grande qualité aux gouvernements. Après la présélection des cabinets d'avocats, la Facilité a conclu avec 16 cabinets d'avocats retenus un contrat-cadre, qui définit les conditions régissant la passation de marchés et la fourniture de services de conseil, le développement d'activités de renforcement des capacités et d'autres activités connexes, réparties en cinq lots représentant les groupes qui bénéficient du soutien de l'ALSF, comme suit : Gestion de la dette publique, litiges et arbitrage (Lot 1) ; Ressources naturelles et industries extractives (Lot 2) ; Énergie/électricité (Lot 3) ; Accords d'investissement et transactions commerciales connexes (Lot 4) ; et Accords de PPP et de concession (Lot 5).

Depuis lors, le Panel de cabinets d'avocats de l'ALSF a été sollicité pour mettre en œuvre 28 projets et a permis de réduire considérablement les délais nécessaires entre l'approbation des projets et l'engagement des conseillers juridiques. Cette démarche a permis de réduire les délais de mise en œuvre des projets et d'améliorer considérablement l'efficacité de la gestion des projets.

Chapitre 8

Envisager l'avenir

Cette année, la pandémie de la COVID-19 a provoqué l'une des plus graves crises sanitaires de l'histoire, entraînant des coûts socio-économiques sans précédent. Les effets de cette pandémie ont entraîné une contraction de la croissance des économies africaines et menacé d'annihiler les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les impacts économiques ont été en grande partie la conséquence des mesures préventives adoptées par les gouvernements pour contenir la propagation de la pandémie. Parmi les mesures clés adoptées par la plupart des pays, on dénombre la fermeture des frontières et le confinement partiel ou complet des économies, entraînant entre autres la fermeture temporaire des entreprises, des écoles et des services sociaux.

Ces mesures ont entraîné des contrecoups importants pour les économies africaines, principalement en termes de perte de productivité et d'échanges commerciaux, à l'intérieur des pays et entre eux. Ces mesures ont sensiblement exercé une pression sur la quasi-totalité des principaux secteurs porteurs de croissance de nombreuses économies et, au bout du compte, sur leur revenu global. Selon la CNUCED, la COVID-19 entraînera une contraction d'environ 1,4 % du PIB de l'Afrique, les petites économies devant faire face à une contraction de 7,8%, principalement en raison des ajustements des exportations qui affectent les cours des matières premières, et des pertes connexes de recettes fiscales, réduisant ainsi la capacité des gouvernements à déployer les services publics pour faire face à la crise.

Au regard du fardeau de la dette du

continent, pour de nombreux pays africains, l'impact de la COVID-19 devrait augmenter la pression du service de la dette à court et moyen terme, ce qui se traduira par une exacerbation de la pauvreté et une réduction de la croissance économique. Parallèlement, plusieurs pays ont déjà vu leurs notes abaissées, ou risquent de le voir abaissées par les agences de notation.

L'ALSF prend la mesure des possibilités et responsabilités consistant à garantir les efforts de redressement par rapport aux effets de la COVID-19 et à soutenir la réalisation des ODD. Les implications juridiques complexes découlant de l'interruption de projets d'infrastructure et d'autres projets de grande envergure nécessitent un examen minutieux des dispositions légales. Ces dispositions intègrent les cas de force majeure, les changements défavorables importants, les ajustements de prix, les limitations et exclusions de responsabilité, les prorogations de délai, les modifications ou changements de loi, les résiliations et les renégociations potentielles.

En tant que partenaire clé au développement, l'ALSF a pleinement conscience de son mandat dans le cadre de la poursuite de la satisfaction des besoins de nos PMR. À l'avenir, l'ALSF jouera un rôle essentiel en répondant aux besoins immédiats et en contribuant au redressement des PMR à moyen et long terme. Ainsi, l'ALSF continuera à déployer ses ressources et à collaborer avec diverses agences de développement et parties prenantes pour faciliter et fournir les solutions juridiques et techniques requises par les gouvernements africains au moment où ils élaborent des

stratégies d'atténuation et de redressement post-COVID-19.

Actuellement, l'ALSF s'emploie à apporter des réponses flexibles et rapides visant à réduire les graves incidences économiques et sociales de cette pandémie sur ses PMR et le secteur privé africain. Plus particulièrement, elle :

- **aide les pays africains à bénéficier de conseils juridiques** leur permettant de négocier et de conclure des transactions commerciales complexes équitables et durables liées aux ressources extractives et aux PPP/infrastructures (électricité, transport, etc.) ;

- **fournit une assistance juridique** d'expert aux pays africains en tenant compte de leurs divers besoins en matière de conseil sur la dette publique, notamment la restructuration, le refinancement et le reprofilage de la dette, l'élaboration d'une approche comptable des passifs éventuels pour les garanties souveraines, la stratégie et la défense en cas de litige avec les créanciers commerciaux et les fonds vautours, l'élaboration de stratégies de gestion de la dette et la fourniture de conseils sur les émissions d'euro-obligations et les accords de couverture connexes. L'objectif est d'obtenir des résultats équitables et durables permettant de prévenir le surendettement tout en renforçant les capacités des pays ; et

- **dote les PMR de connaissances et de compétences** pertinentes pour négocier et conclure des accords d'investissement et commerciaux équilibrés et pour mettre en œuvre et gérer de manière adéquate les transactions de dette publique.

Afin de coordonner de manière efficace le soutien provenant de tout le continent et de fournir à ses PMR des solutions juridiques et de développement pertinentes leur permettant de faire face aux impacts de la pandémie de la COVID-19, nous envisageons les actions ci-après de la part de l'ALSF:

1. Fournir une assistance urgente: L'ALSF a mis en place un dispositif de réponse aux crises qui intègre des procédures d'approbation de projets qui peuvent être déployées en vue de fournir une assistance urgente rapide. Elle comporte les outils suivants : les **projets d'assistance urgents** pour les bénéficiaires ayant besoin d'une assistance juridique immédiate et l'**Allocation d'assistance et d'évaluation rapides** en vue de renforcer l'évaluation des risques des projets et/ou la bancabilité des transactions sous-jacentes.

Ces deux outils permettent d'allouer des fonds et de mobiliser des experts rapidement. Cette flexibilité garantit un temps de réaction permettant d'atténuer l'impact des retards qu'accuse le traitement des questions en jeu et les conséquences du traitement par les gouvernements des questions juridiques complexes sans qu'ils ne soient dotés des capacités adéquates.

2. Recourir à une technologie innovante et interactive: L'ALSF a adopté des programmes innovants de renforcement des capacités en ligne et a conçu des plateformes de ressources du savoir qui seront continuellement mises à jour pendant cette période. En effet, le contexte actuel a fait des solutions en ligne la nouvelle norme en matière de renforcement des capacités et de soutien aux transactions. Les plateformes Internet, les webinaires et les lignes d'assistance juridique joueront un rôle prépondérant dans le renforcement de la capacité des responsables gouvernementaux et des professionnels du secteur privé à assurer la suivi de la mise en œuvre des contrats existants et à en négocier de nouveaux.

Dans cette perspective, l'une de nos initiatives phares, à savoir l'Académie de l'ALSF, propose des cours en ligne de grande qualité sur les transactions complexes dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, de l'électricité, de l'infrastructure et de la dette publique. Les supports de cours élaborés pour l'Académie de l'ALSF, qui comprennent des présentations vidéo, des diapositives et des manuels de cours, viennent en complément à d'autres publications sectorielles (www.afsf.org/public-resources/publications) et ressources en ligne (www.negotiationsupport.org, www.a-mla.org, www.a-pla.org, www.resourcecontracts.org) financées et/ou conçues par la Facilité.

3. Fournir un soutien par le biais de lignes d'assistance juridique: L'ALSF a également mis en place avec succès des lignes d'assistance juridique pour fournir des conseils juridiques spécialisés et immédiats aux ministères et aux fonctionnaires d'autres entités publiques sur des questions juridiques bien précises. L'objectif visé est de donner aux experts gouvernementaux impliqués dans des transactions réelles la possibilité de faire appel à des capacités supplémentaires en cas de besoin, sans qu'un conseiller juridique n'ait besoin de se rendre dans le pays bénéficiaire.

4. Mettre en œuvre les projets en cours de l'ALSF: L'ALSF continuera à mettre en œuvre et à contrôler ses opérations actives actuelles. Au moment où les gouvernements réagissent à l'impact de la COVID-19, nous avons pris des mesures visant à apporter un soutien à nos clients pour les rassurer sur le fait que nous sommes toujours pleinement opérationnels et en examinant les projets existants pour identifier et évaluer les domaines de vulnérabilité potentiels, afin de fournir aux décideurs les outils nécessaires au renforcement de leur réponse à la crise due à la COVID-19.

5. Soutenir les projets de lutte contre le changement climatique: Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie, le soutien de l'ALSF aux PMR

comprendra des mesures visant à préparer et renforcer la résilience face aux crises mondiales futures ou potentielles, y compris le changement climatique. En conséquence, l'ALSF soutiendra des projets portant sur les énergies renouvelables et veillera à ce que les questions liées au changement climatique soient prises en compte dans les projets bénéficiant de son soutien.

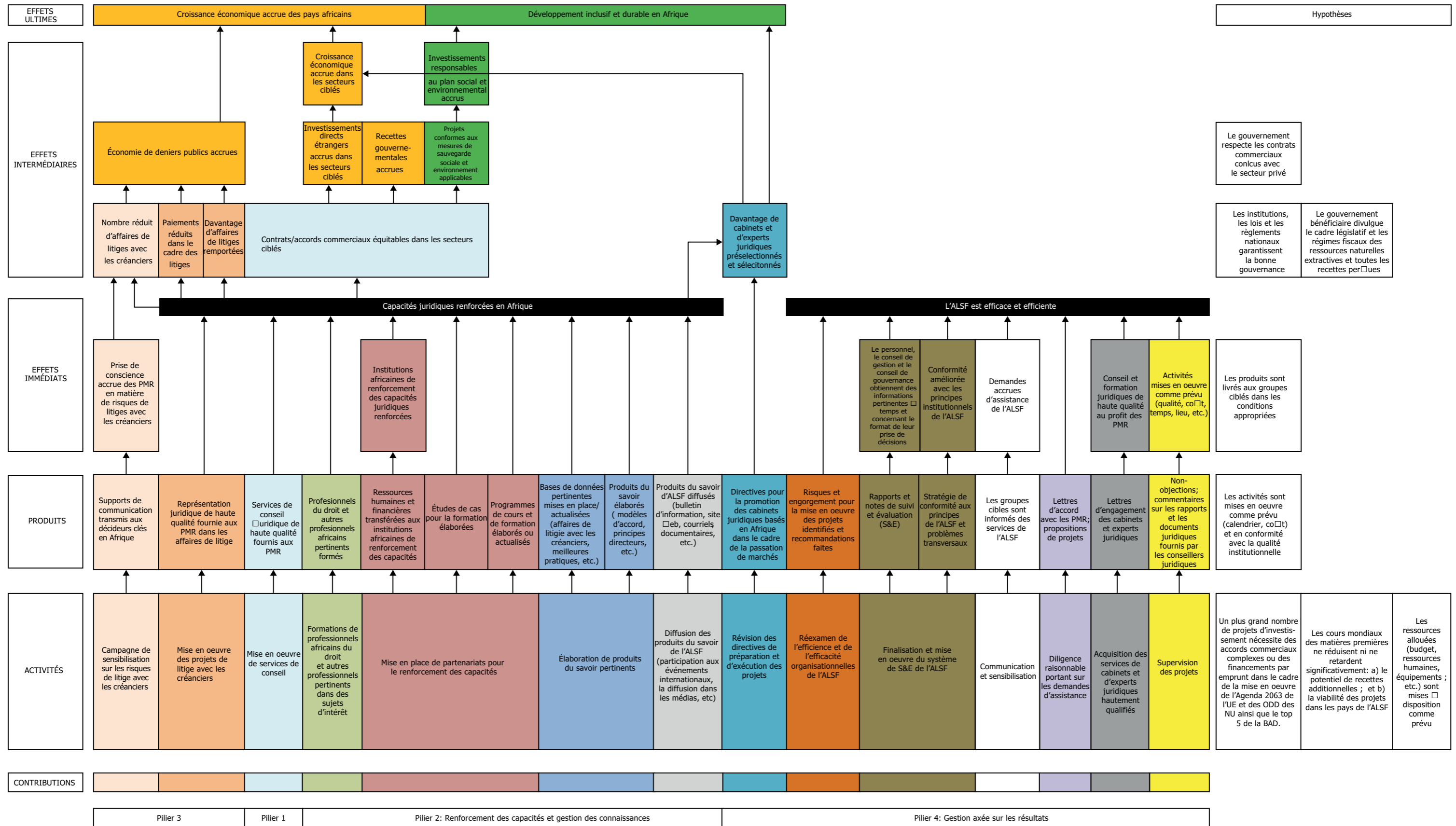
6. Identifier de nouveaux projets: la charge de travail et la rapidité d'exécution de l'ALSF n'ont pas connu de ralentissement, et ce, depuis le début de la crise. Au regard de la pandémie, les projections indiquent que les demandes d'intervention de l'ALSF sont restées stables et nous avons déjà noté une croissance des projets relatifs à la dette publique, ce qui reflète les préoccupations mondiales concernant l'augmentation des niveaux d'endettement sur le continent. On prévoit que cette tendance s'accroîtra à mesure que le continent cherchera à se remettre de la pandémie et d'autres chocs économiques. Forte des récentes interventions réussies en Gambie et en Somalie, l'ALSF entend tirer parti de son expérience dans le secteur de la dette publique pour aider d'autres pays africains à élaborer une approche visant à atténuer l'impact de la crise.

À l'avenir, l'ALSF se tient prête et est outillée pour jouer un rôle, non seulement en apportant une réponse aux demandes d'assistance, mais aussi en anticipant et en identifiant les problèmes juridiques pour y apporter des solutions efficaces. En outre, nous travaillerons en collaboration avec nos parties prenantes et nos partenaires au développement en vue de soutenir l'Afrique en cette période d'incertitude et de préparer le travail à venir. Il est nécessaire de soutenir les gouvernements dans leur recherche de solutions à la crise et de leur fournir une assistance au moment où ils élaborent des stratégies visant à surmonter les conséquences de la crise.



Annexes

Annexe I: Modèle logique de l'ALSF

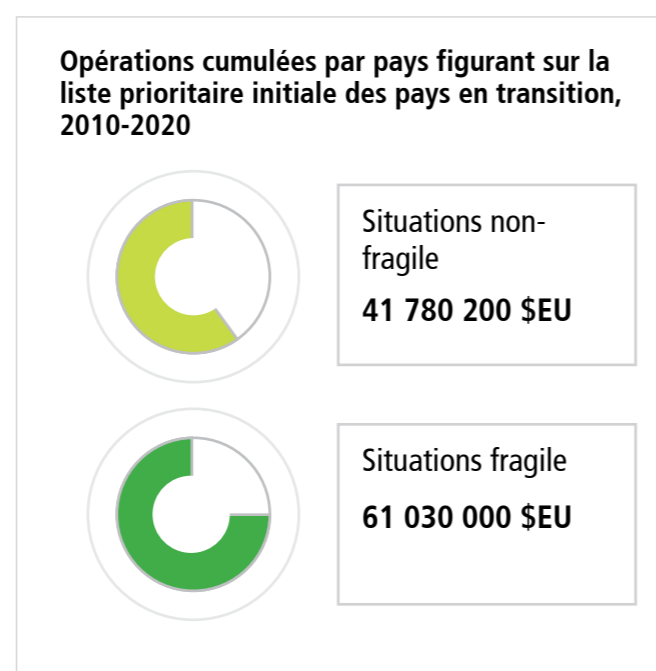
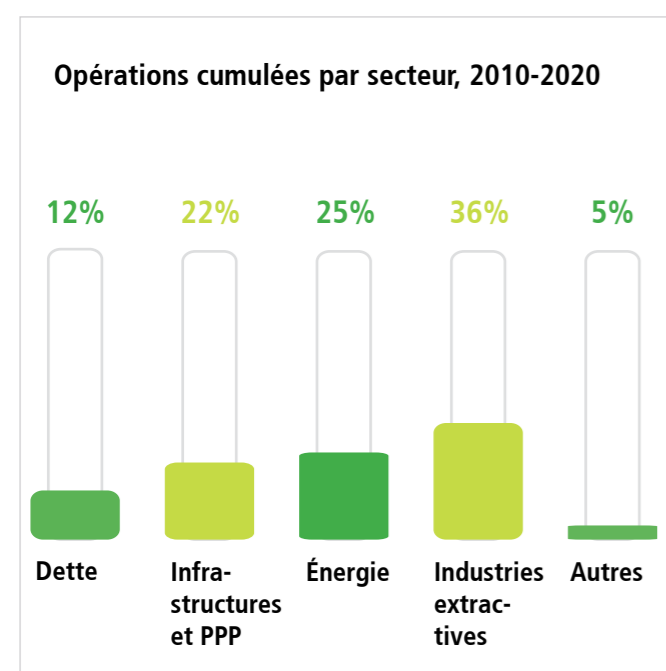
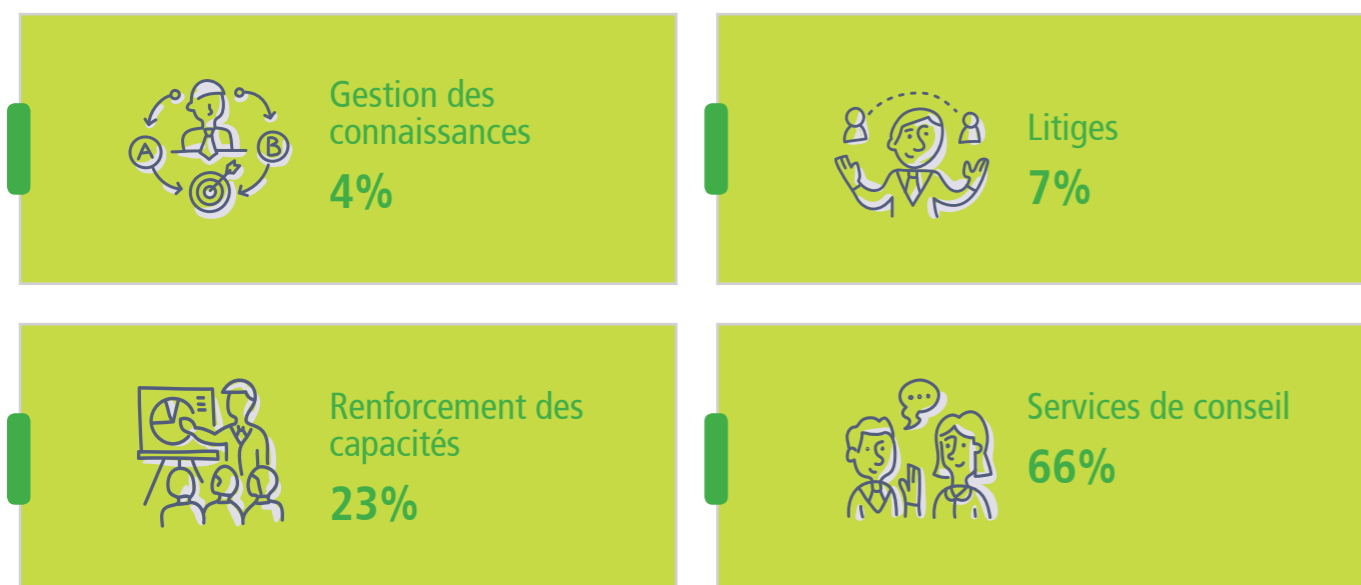


Source: ALSF Stratégie à Moyen Terme (2018-2022)

Annexe II: Aperçu historique des opérations de l'ALSF

À la fin de 2020, l'ALSF avait approuvé au total 102,8 millions de dollars EU pour 292 opérations dans plus de 45 pays africains. Les graphiques ci-dessous indiquent l'évolution des opérations de l'ALSF et leur répartition historique par domaine prioritaire, par secteur et par catégorie de pays.

Opérations cumulées par domaine Prioritaire, 2010-2020



Annexe III: Résumé des partenariats stratégiques de l'ALSF

Partenaires bilatéraux	Collaboration
Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), Royaume-Uni	La somme de (1) un million de livres octroyée par le FCDO est destinée à : 1. fournir des conseils et un soutien techniques de grande qualité aux pays en développement, afin de renforcer leur capacité en matière de gestion de la dette, de s'attaquer aux vulnérabilités à la dette et d'engager le dialogue avec leurs créanciers.
Gouvernement du Canada	Les 10,125 millions de dollars canadiens d'Affaires mondiales Canada sont destinés à : 1. renforcer la capacité juridique des pays africains à négocier des accords complexes liés aux ressources extractives et aux infrastructures connexes ; et 2. renforcer les capacités dans les domaines focaux de l'ALSF ci-dessus.
Gouvernement d'Allemagne • GIZ • Groupe KfW	Les neuf (9) millions d'euros du Gouvernement allemand sont destinés à : 1. renforcer la capacité juridique des gouvernements africains à négocier des contrats complexes dans les secteurs des industries extractives, du développement des infrastructures et des partenariats public-privé ; 2. faciliter la mise en œuvre du Code de conduite de l'initiative CONNEX du G7 ; et 3. renforcer la planification stratégique interne et les activités de suivi et évaluation de l'ALSF.
Gouvernement de l'Inde	Soutien aux services de conseil en matière de PPP dans certains pays.
Commission européenne	Les 5 millions d'euros de la Commission européenne sont destinés à : 1. soutenir les activités de la Stratégie à moyen terme (2018-2022) de l'ALSF. Plus précisément, les fonds de la Communauté européenne permettront d'aider les États africains à conclure des accords équilibrés et durables dans les secteurs des industries extractives, des infrastructures, des PPP et de l'agriculture.
Royaume des Pays-Bas	La contribution de 15,5 millions d'euros du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas est destinée à : 1. aider les gouvernements africains à négocier des transactions commerciales complexes liées aux industries extractives, aux infrastructures et à la dette commerciale ; 2. aider les gouvernements africains dans le cadre des litiges commerciaux liés aux fonds voutours ; et 3. assurer le renforcement des capacités à l'intention des avocats africains (aussi bien gouvernementaux que privés) dans les domaines susmentionnés.
Gouvernement de Norvège	La contribution de 75 millions de couronnes norvégiennes du ministère royal des Affaires étrangères de Norvège vise à : 1. renforcer la capacité des gouvernements africains à faire face aux litiges commerciaux externes et à les gérer ; 2. renforcer la capacité juridique de l'Afrique à négocier des accords complexes, en particulier relativement aux ressources extractives, à l'infrastructure et à la dette ; et 3. coordonner le renforcement des capacités en ciblant les pays membres africains dans les domaines focaux de l'ALSF.
Initiative « Énergie pour l'Afrique » / Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	La contribution de 3 millions de dollars EU de l'USAID est destinée à : 1. soutenir et renforcer les capacités de l'ALSF de sorte qu'elle puisse servir de source principale de rétention des conseillers juridiques compétents pour les pays africains aux ressources limitées, en particulier en ce qui concerne la négociation des projets énergétiques ; 2. collaborer potentiellement avec Real Clear Infra au développement d'une technologie permettant de recueillir et d'analyser de vastes données sur les projets antérieurs, dans la perspective de les utiliser pour créer des produits contribuant à comparer les modalités et conditions, à accélérer la passation des marchés, à améliorer la gestion des risques, ainsi qu'à aider à créer une dorsale de données pour un marché liquide de prêts ciblant les infrastructures.

Partenaires multilatéraux	Collaboration
Fonds africain de développement (FAD)	1. Partenaire financier 2. Mise en œuvre conjointe de projets/programmes sélectionnés
Banque islamique de développement (BIsD)	La contribution de 1 (un) million de dollars EU de la BIsD est destinée à : 1. renforcer les capacités juridiques ; 2. négocier des transactions commerciales complexes dans le domaine des infrastructures, des mines et des ressources naturelles ; 3. développer le secteur privé et promouvoir les investissements dans les domaines susmentionnés.
Banque mondiale et Banque ouest-africaine de développement	Coopération dans le cadre des questions liées aux PPP
Groupe de la Banque africaine de développement	1. Institution fondatrice et hôte ; 2. Coopération visant à assurer un savoir-faire et une logistique appropriés, ainsi que l'efficacité opérationnelle, notamment en termes d'accès aux réseaux pertinents dans toute l'Afrique, et en vue d'évoluer davantage vers des buts de développement communs ; 3. Partenariats noués avec diverses entités, notamment les départements et unités au sein de la Banque, pour faciliter les projets et programmes sélectionnés.
Centre africain des ressources naturelles (CARN), BAD	1. Collaboration sur des projets dans le secteur des ressources naturelles et des industries extractives, notamment des projets de conseil et de renforcement des capacités en Éthiopie, au Ghana, en Somalie, en Namibie, en Érythrée, au Niger et au Zimbabwe ; 2. Parrainage conjoint et participation à la Conférence sur l'investissement minier en Afrique (Indaba) ; 3. Élaboration de l'Atlas des législations pétrolières africaines ; et 4. Co-organisation d'une série de webinaires sur la COVID-19 et le secteur des industries extractives en Afrique.
Facilité africaine de l'eau	1. Mise en œuvre conjointe d'un grand projet d'adduction d'eau entre le Ghana et le Togo ; 2. Consultation sur des projets possibles.
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et Union africaine	1. Discussion dans le cadre de la mise en œuvre conjointe (Centre africain de développement minier) de la Vision minière pour l'Afrique - programme de renforcement des capacités portant sur les négociations de contrats dans le secteur des ressources extractives ; 2. Mise en œuvre conjointe du rapport de haut niveau sur les flux financiers illicites (Rapport Mbeki).
World Bank (Public Private Infrastructure Advisory Facility)	Coopération en matière de renforcement des capacités dans le cadre du programme de partenariat public-privé de l'ALSF.
Banque mondiale (Vice-présidence chargée des questions juridiques)	1. Coopération sur l'Atlas des législations minières africaines (AMLA) ; et 2. Coopération pour l'élaboration de produits du savoir - Examen du cadre réglementaire pour les technologies numériques et l'évolution de la nature du travail dans le secteur minier en Afrique.
Banque mondiale (Centre de ressources des PPP dans le secteur des Infrastructures)	Coopération portant sur la base de données du PPPLRC relative aux précédents et directives en matière de PPP.
Société financière africaine	Coopération portant sur l'identification des domaines potentiels d'assistance au nom des gouvernements
Dialogue politique de l'OCDE sur le développement basé sur les ressources naturelles	1. Coopération visant à fournir aux PMR une expertise étendue et concrète pour la négociation de contrats commerciaux complexes, notamment dans le secteur des industries extractives, et à aider les gouvernements à générer des recettes substantielles à partir de leurs ressources, ; et 2. Collaboration à l'exécution du programme de formation aux questions relevant des conseils d'administration et à la fourniture d'une expertise technique pour les projets de l'ALSF, le cas échéant.

Autres partenaires	Collaboration
Institut africain de droit international	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Association africaine d'arbitrage (AAA)	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage Élaboration d'un atlas des législations africaines en matière d'arbitrage
Centre International de Formation en Afrique des Avocats Francophones	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Centre Columbia sur l'investissement durable	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Initiative pour la transparence des industries extractives	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Barreau de l'Afrique de l'Est	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Programme international des avocats seniors	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Avocats internationaux pour l'Afrique	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Union panafricaine des avocats	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Association des avocats de la SADC	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Université du Cap, Université Strathmore au Kenya, Université Eduardo Mondlane au Mozambique, Université de Kigali et autres universités africaines	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage
Institut de gouvernance des ressources naturelles et Centre Columbia sur l'investissement durable	Partenariat pour élaborer et conserver des produits du savoir sélectionnés
Institut ouest-africain de gestion financière et économique	Partenariat pour élaborer et conserver des produits du savoir sélectionnés
Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
Mécanisme d'atténuation des risques géothermiques en Afrique de l'Est	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
OHADA et ERSUMA	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
Fonds monétaire international	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
Initiative pour la gestion des énergies et des minéraux en Ouganda	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres	Partenariat pour élaborer des produits du savoir sélectionnés
Centre pour le droit et la politique de l'énergie, du pétrole et des minéraux, Université de Dundee	Renforcement des capacités et possibilités de réseautage

Annexe IV: Signataires de l'accord portant création de l'ALSF au 31 décembre 2020

États/Organisations	Date de signature	Date d'admission
1 Belgique	25/09/2008	
2 Bénin	31/12/2008	
3 Brésil	18/08/2008	
4 Burkina Faso	24/09/2008	01/07/2009
5 Burundi	15/09/2008	
6 Cabo Verde	05/03/2015	
7 Cameroun	15/04/2009	31/05/2018
8 Congo	09/12/2008	18/06/2009
9 Côte d'Ivoire	16/09/2008	
10 Djibouti	10/09/2008	11/12/2008
11 Égypte	05/08/2010	12/02/2014
12 Érythrée	20/12/2016	04/01/2017
13 Eswatini	06/12/2013	
14 Ethiopie	15/08/2008	02/12/2008
15 France	11/02/2013	04/04/2015
16 Gabon	13/10/2008	
17 Gambie	10/09/2008	23/08/2012
18 Ghana	10/06/2013	
19 Guinée	31/10/2008	01/06/2016
20 Guinée-Bissau	12/09/2008	19/09/2008
21 Kenya	07/11/2008	
22 Lesotho	16/05/2014	
23 Libéria	12/12/2008	
24 Libye	25/08/2008	
25 Madagascar	05/09/2008	25/11/2008
26 Malawi	12/08/2008	
27 Mali	15/12/2008	16/10/2009
28 Maroc	14/01/2011	28/06/2013
29 Maurice	22/08/2012	21/11/2012

États/Organisations	Date de signature	Date d'admission
30 Mauritanie	14/05/2009	
31 Mozambique	16/09/2008	
32 Niger	13/05/2009	09/12/2014
33 Nigeria	31/07/2009	
34 Ouganda	29/07/2008	
35 Pays-Bas	26/03/2010	18/11/2011
36 République Centrafricaine	14/05/2009	
37 République démocratique du Congo	22/08/2008	
38 Royaume-Uni	17/12/2009	11/12/2014
39 Rwanda	08/08/2008	25/01/2011
40 São Tomé et Príncipe	08/08/2012	
41 Sénégal	25/08/2008	28/11/2008
42 Seychelles	25/06/2009	
43 Sierra Leone	20/12/2008	15/05/2012
44 Somalie	18/02/2013	
45 Soudan	25/06/2009	
46 Soudan du Sud	25/05/2012	
47 Tanzanie	16/06/2009	
48 Tchad	08/09/2008	14/11/2009
49 Togo	08/09/2008	04/11/2008
50 Tunisie	24/06/2009	24/12/2010
51 Union des Comores	25/10/2013	14/04/2014
52 Zambie	02/12/2008	22/12/2008
53 Zimbabwe	14/10/2008	

Organisations	Date de signature	Date d'admission
54 Banque africaine de développement (BAD)	10/02/2009	NA
55 Société financière africaine	01/08/2014	NA
56 Union africaine (UA)	23/08/2010	NA
57 Banque islamique de développement (BIsD)	11/06/2013	NA
58 Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)	30/10/2012	NA
59 Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	05/04/2011	NA
60 Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)	23/06/2009	NA

Annexe V: Composition du Conseil de gouvernance et du Conseil de gestion

Membres du Conseil de gouvernance, 2019-2021

États et institutions	Collèges électoraux		Noms des représentants
Guinée	PMR de la BAD	Ouest	S.E. M. Hassan II Diallo
Burundi	PMR de la BAD	Centre	M ^{me} Filde Citegetse
Eswatini	PMR de la BAD	Sud	M. Bheki S. Bhembe
Tanzanie	PMR de la BAD	Est	Dr Philip I. Mpango
Morocco	PMR de la BAD	Nord	M ^{me} Baadia Setta
BAD	BAD		M ^{me} Chinelo Anohu
Société financière africaine	Organisation internationale		M. Amadou Soumano
Belgique	OCDE		M. Denis Dubuisson
France	OCDE		M. Dominique Lebastard
Pays-Bas	OCDE		M. Pim de Keizer
Royaume-Uni	OCDE		M. Christopher Chalmers
Brésil	Non-OCDE		M. Rafael Ranieri

Membres suppléants du Conseil de gouvernance, 2019-2021

États et institutions	Collèges électoraux		Noms des représentants
Liberia	PMR de la BAD	Ouest	M. Augustus Flomo
Cameroun	PMR de la BAD	Centre	M. Valentin Lah Kouatou
Zambie	PMR de la BAD	Sud	M. Jacob Mkandawire
Ouganda	PMR de la BAD	Est	M. Christopher Gashirabake
Tunisie	PMR de la BAD	Nord	M ^{me} Sonia Zouaoui
OHADA			Dr Boubakar Sidiki Diarrah

Membres actuels du Conseil de gestion

Gaston Kenfack Douajni

Il est le Directeur de la législation au ministère de la Justice du Cameroun. Il est titulaire d'un doctorat en droit économique international de l'Université Paris I (Panthéon Sorbonne) obtenu en 2005, d'un certificat en commerce, négociations et règlement des litiges commerciaux de l'École d'administration Kennedy, de l'Université de Harvard (USA) (2004). C'est le rédacteur en chef de la Revue camerounaise de l'arbitrage, le président de l'Association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique (APAA). Il a été président de la 49e session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Il enseigne également dans différentes universités à travers le monde.

Christine Anyango Agimba

Elle est actuellement Procureure générale adjointe au Bureau des affaires juridiques de l'État et au ministère de la Justice (Bureau du procureur général). De 2017 à 2019, Mme Agimba a siégé au Conseil de gouvernance de l'ALSF, représentant le Kenya et le collège électoral de l'Afrique de l'Est. Elle a été un membre très actif du Conseil de gouvernance, apportant sa riche expertise au développement de la Facilité.

Auparavant, Christine a occupé divers postes au Kenya en qualité de chef de projet et spécialiste du secteur juridique au ministère des Finances ; conseillère juridique principale à la Banque pour le commerce et le développement (anciennement Banque de la ZEP); et associée chez Hamilton et Harrison and Mathew Advocates.

Nimatou D. Feliho

Elle est actuellement conseillère juridique générale de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est membre de l'ALSF et a précédemment siégé au Conseil de gestion de l'ALSF. Elle connaît bien la Facilité et possède une vaste expérience du financement international.

Arve Ofstad

Arve Ofstad est un économiste ayant une grande expérience des questions de développement, de recherche et de politique d'aide. Il est également écrivain et chercheur indépendant. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Caritas Norvège (depuis 2019) et a précédemment occupé le poste de gouverneur suppléant à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2005-2008).

Arve Ofstad a occupé plusieurs hauts postes au Royaume de Norvège, notamment en qualité d'ambassadeur, à l'Ambassade du Royaume de Norvège à Lusaka en Zambie (2011-2016), de chef de mission adjoint à Khartoum, au Soudan (2009-2011) et de Conseiller senior au Ministère des Affaires étrangères (2003-2004).

À l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), Arve a assumé les fonctions suivantes : Directeur chargé des politiques, de la consolidation des États et de la paix ainsi que de l'économie du développement (2009-2011) ; chef de l'Unité des stratégies de développement, de la réduction de la pauvreté et de la consolidation de la paix (2004-2006) ; et conseiller principal de l'Unité d'analyse du développement (2002-2003).

Arve a occupé plusieurs postes de chercheur, notamment en tant que Directeur de recherche à l'Institut Chr. Michelsen, à Bergen, en Norvège (1976-2002). Il a été Coordinateur résident des Nations Unies au Sri Lanka (1995-1998). Étant polyglotte, il a d'excellentes aptitudes à communiquer en anglais et en norvégien, et a un niveau moyen en français et en portugais.

Eva Jhala

Avocate accomplie, elle dirige actuellement un grand cabinet d'avocats en Zambie. Elle a une grande expérience de la pratique en cabinet privé. Plus particulièrement, Mme Jhala a également été secrétaire permanente du ministère de la Justice de la Zambie et a une connaissance et une compréhension avisées des besoins actuels des avocats africains.

Stephen Karangizi, Membre de droit

Il est Directeur de l'ALSF depuis octobre 2011. En cette qualité, il est chargé de la supervision des projets de la Facilité dans les domaines des négociations d'accords relatifs au développement de l'infrastructure (secteur des industries extractives, secteur de l'énergie) ; des accords d'investissement et des transactions commerciales et d'affaires connexes; et de la gestion de la dette et des litiges. Il agit également en qualité de représentant légal de l'institution.

Annexe VI: Déclaration de la première réunion de haut niveau de l'ALSF

Rappelant la résolution adoptée en 2007 lors de la Conférence ministérielle africaine organisée conjointement par la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique en vue de la création d'une facilité destinée à aider les pays africains à renforcer leur expertise et leur capacité à négocier et à conclure des accords justes et équitables pour la gestion des ressources naturelles et des industries extractives de l'Afrique ;

Rappelant le Mémoire portant création de la Facilité africaine de soutien juridique, approuvé par le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement en avril 2008 :

Nous, les membres de la Facilité africaine de soutien juridique (« ALSF » ou la « Facilité ») – au nombre : de 32 pays membres régionaux (PMR) - Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Rwanda, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tunisie et Zimbabwe ; et de six (6) institutions participantes - la Banque africaine de développement (BAD), la Société financière africaine (AFC), l'Union africaine (UA), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) – réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 26 février 2020, afin de discuter de l'avenir et de la durabilité de la Facilité africaine de soutien juridique :

- I. **avons fait le bilan des réalisations** remarquables de la Facilité au cours de ses dix premières années d'activité et de sa contribution bénéfique pour nos pays ;
- II. **avons félicité** le Botswana et la Guinée équatoriale qui ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs ;
- III. **avons réitéré** l'importance de la mission et du mandat de la Facilité, qui consiste à fournir des conseils juridiques et une assistance technique aux pays africains, de sorte à renforcer leur expertise juridique et leur capacité de négociation dans les domaines de la gestion de la dette, des litiges et des accords d'investissement dans les secteurs des ressources naturelles et des industries extractives, et dans les transactions commerciales et d'affaires connexes ;
- IV. **avons relevé** à l'unanimité que le bilan des réalisations et des contributions de la Facilité au cours de ses dix (10) premières années d'existence est positif ;
- V. avons salué le soutien continu du Fonds africain de développement (FAD) ;
- VI. **avons reconnu** la nécessité d'un soutien supplémentaire de la part de l'ALSF pour renforcer les capacités juridiques dans le cadre des négociations complexes en Afrique ;

VII. **avons souligné** l'importance pour nos pays de contribuer davantage au renforcement de la viabilité financière de la Facilité ;

VIII. **avons soutenu** la prorogation de la durée de vie de l'ALSF au-delà de 2022 ;

IX. **avons pris l'engagement** de soutenir le travail de la Facilité, qui est en accord avec l'Agenda de la BAD et ses cinq priorités de développement, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies ; et

X. **avons chaleureusement remercié** la Direction de l'ALSF pour avoir organisé la première réunion de haut niveau des membres de la Facilité, initiative que nous l'invitons à poursuivre de manière périodique ;

TENONS, PAR LA PRÉSENTE, à formuler les recommandations ci-après :

- i. **la durée de vie de la Facilité** devrait être prolongée au-delà de 2022 et la détermination de la durée devrait être laissée aux soins du Conseil de gestion de la Facilité. Ses attentes devraient être maintenues et la Facilité devrait s'efforcer de renforcer ses activités au fur et à mesure de l'évolution des besoins de ses membres ;
 - ii. **la viabilité financière de l'ALSF** devrait être assurée par les pays membres régionaux, en tant que bénéficiaires, qui sont fortement encouragés à apporter des contributions financières à la Facilité, en utilisant des mécanismes qui peuvent être déterminés par chaque pays membre ;
 - iii. **un financement additionnel** au profit de la Facilité devrait être rendu possible par l'ALSF grâce au recours continu aux instruments de financement remboursables et à l'innovation dans la mobilisation des ressources, tels que les publications payantes, les services par abonnement et la participation payante aux conférences ;
- La consultation avec la Banque africaine de développement** devrait se poursuivre sur la manière de renforcer sa coopération et son assistance, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès plus durable aux ressources des reconstitutions cycliques du Fonds africain de développement.

Annexe VII: Partenaires financiers actuels



